HAL
open science

La violence scolaire

Moricia Charles

To cite this version:

Moricia Charles. La violence scolaire. Education. 2015. dumas-01177020

HAL Id: dumas-01177020

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01177020

Submitted on 16 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION
DE L'ACADEMIE DE PARIS

LA VIOLENCE SCOLAIRE

CHARLES Moricia

Master 2 MEEF

PROFESSEUR DES ECOLES

Groupe F (1ER DEGRE)

Sous la direction de Florent Pasquier

Année 2014/2015

(Violences - manifestations -causes - gestion -luttes)

Remerciements

Je remercie Monsieur Florent Pasquier, Maitre de conférences en sciences de l'éducation et en tant que directeur de mémoire, pour l'aide et les apports supplémentaires qu'il m'a apporté afin d'avancer dans l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie également, l'ensemble des enseignants que j'ai pu rencontrer au cours de ces deux années de master MEEF, qui n'ont pas hésité à me consacrer de leur temps pour répondre à mes questions.

Table des matières

INTRODUCTION: 4

PARTIE I: LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE ET CES DIFFERENTES FORMES 6

I-1. Comment pourrait-on définir la violence dans le milieu scolaire? 6
I-2. Les différentes formes de violences 8

PARTIE II: MANIFESTATIONS DES VIOLENCES HORS ET DANS L'ENCEINTE DE L' ETABLISSEMENT SCOLAIRE ET QUELQUES CAUSES ET CONSEQUENCES DE CELLES- CI 10

II- 1. Manifestations de ces violences 10
II-2. Quelques causes de ces manifestations de violence 14
II-3. Les conséquences de la violence pour les élèves et les enseignants. 20

PARTIE III: QUELLES SOLUTIONS A METTRE EN OEUVRE POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE? 24

III. 1 En faire la prévention 24
III.2 Mise en place des différentes actions pédagogiques et ludiques à mettre en place dans et hors de l'école pour lutter. 28
III. 3 Quelques éléments de préparation pour un atelier philosophique qui pourrait être mené en cycle 1 sur la violence 31

CONCLUSION: 35

BIBLIOGRAPHIE: *36*
SITOGRAPHIES *37*
ANNEXES *38*

INTRODUCTION:

Au cours de ces dernières décennies, la violence en milieu scolaire a pris une telle ampleur qu'elle suscite une vive inquiétude auprès du corps éducatif. Les apparitions d'actes violents au sein des écoles, des collèges ou des lycées, continuent à alimenter les sujets de conversations des médias et ces supports de diffusions de l'information, sont de plus en plus attirés par les problèmes liés à la violence en milieu scolaire. Ainsi, on observe que cette médiatisation constante de la violence participe à une amplification plus que justifiée du sentiment d'insécurité.

Même-si ce phénomène de violence n'est pas récent, on constate néanmoins et ce d'années en années, une dégradation progressive du climat scolaire liée à la violence présente au sein de certains établissements. Depuis les années 2010, le Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité Scolaire (SIVIS) a mis en place un certain nombre d'outils à l'échelle locale et nationale qui permettent de recenser les actes de violence en milieu scolaire, d'établir des données statistiques et de comparer le niveau de violence entre les établissements scolaires, afin d'observer les évolutions de la violence en milieu scolaire et de ce fait de mesurer le climat scolaire. Ainsi, grâce à ces statistiques on constate qu'entre 2013 et 2014 il y a une légère baisse du taux d'incidents pour l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement (établissement du second degré) par rapport aux années 2012- 2013. (Voir annexe)

Toutefois, la violence peut être perçue comme un phénomène délicat, car si souvent elle se réfère à l'usage de la force physique, les spécialistes en science de l'éducation qui ont étudié celle-ci la définissent aussi, comme ce qu'un individu peut interpréter comme étant de la violence. Néanmoins, cette violence qu'on appelle souvent « violence subjective », n'est pas à négliger et doit être prise en compte par les autres.

Par ailleurs, Bourdieu parle lui de violence symbolique ou encore de violence institutionnelle de l'école. Effectivement au sein de cette microsociété, où se construisent les rapports sociaux entre les élèves, les adultes et l'ensemble de ses acteurs, où l'on apprend ce qu'est le vivre ensemble et l'apprentissage des règles de vie, on se rend compte que celle-ci laisse naitre peu à peu des rapports de forces (dominant /dominé) entre ces membres et que la notion de hiérarchie entre ceux-ci accentue d'autant plus l'apparition de conflits et de certaines formes de violences.

Ces violences qui peuvent se manifester de diverses manières ; des violences dites

délinquantes (violences contre les biens ou les personnes : menaces, outrages, injures etc.) aux micro-violences plus sournoises (incivilités, refus de travailler etc.), elles sont reconnues comme celles portant atteinte à l'intégrité physique et/ou morale d'une personne et qui participent clairement à la détérioration du climat scolaire lorsque celles-ci sont faites de façon répétée.

Ainsi, face à ces éléments, l'Education Nationale ne lésine par sur les moyens, afin de trouver des solutions efficaces pour lutter contre la violence scolaire. Effectivement, lors de la refondation de l'Ecole à la rentrée 2013, le ministre de l'Education Nationale, a remis au goût du jour avec la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, la lutte contre les problèmes de violence et d'insécurité scolaire. Il en a fait une des priorités du ministère de l'Education Nationale avec pour objectif : l'amélioration du climat scolaire. Ainsi donc, on peut dire que la lutte contre les violences faite à l'école est un enjeu majeur pour l'Ecole.

De ce fait, le questionnement qui se pose, est comment et pourquoi l'école, lieu d'instruction et de socialisation peut devenir un lieu où s'exerce la violence ? Et comment gérer une telle situation ?

Dans la première partie de ce mémoire je tenterai de définir ce qu'est la violence scolaire et les différentes formes qu'elle peut revêtir.

Dans une seconde partie, je parlerai des différents éléments qui pourraient être à l'origine ou qui pourraient expliquer le fait que certaines violences aient lieu à l'école, ainsi que les conséquences que celles-ci peuvent provoquer aussi bien sur l'adulte que sur l'enfant.

Enfin dans une dernière et ultime partie, j'aborderai la question des solutions et des moyens à mettre en place afin de lutter efficacement contre la violence. Je parlerai de manière plus approfondie de cette loi d'orientation de juillet 2013 qui aborde notamment la nécessité d'un climat scolaire serein pour mener à bien des apprentissages.

PARTIE I: LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE ET CES DIFFERENTES FORMES

I-1. Comment pourrait-on définir la violence dans le milieu scolaire?

Tout d'abord, il convient de donner une définition typique de la violence. Selon la définition courante, la violence se traduit par « l'utilisation de la force physique brutale ou psychologique qu'un être impose à un autre pour le contraindre, le dominer, l'intimider lui causer des dommages ou la mort. »

De plus, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « la violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès. »

Par ailleurs, outre cette définition commune du mot violence, qui se réfère essentiellement à la force physique, aux coups et aux blessures, définir ce terme lorsqu'on parle de violence dans le cadre de l'école est plus complexe, puisque celle-ci peut se décliner sous plusieurs formes et peut donc avoir plusieurs significations.

Dans le milieu scolaire, on pourrait associer le mot violence à d'autres termes qui sont assimilés à la violence mais qui reste néanmoins à distinguer de celui-ci.

D'abord, on pourrait parler de « sentiment de violence ». Effectivement, si la violence reconnue par la loi (insultes, délits…) est visible par tous et est formellement interdite, lorsqu'il s'agit de sentiment de violence, on ne peut faire appel à la justice puisque celui-ci résulte de la sensibilité d'une personne face à une attitude ou comportement un propos qu'elle pourrait percevoir comme étant violent. En effet, ce qui est considéré comme violent pour une personne ou au sein d'un établissement peut être perçu autrement par d'autres voire même considéré comme un acte ou une attitude « normale », non violente et sans danger pour autrui. Dans ce cas, on parle de violence subjective propre au ressenti d'un individu.

Ensuite, si au sein d'une école le comportement agressif de certains pourrait faire penser à de la violence, il est indispensable de faire la distinction entre les deux puisque l'agressivité ne débouche pas forcement sur des comportements violents. Effectivement,

nombreux sont les élèves qui ont une attitude qualifiée d'agressive envers leurs professeurs ou d'autres membres de la scolarité pour montrer qu'ils ne se laissent pas faire, ou pour affirmer leur personnalité face à l'autre, mais qui n'ont pas recours à l'usage de la force. Ainsi, entre le passage à l'acte synonyme de violence et l'agressivité qui fait partie de la nature de l'Homme, il y a une différence qui doit être soulignée.

Autre terme qui se distingue de la violence et qui est souvent ressenti comme un comportement violent de la part des élèves, c'est l'indiscipline. En effet, au sein d'une classe l'indiscipline est forcément présente et peut être causée par un ou plusieurs élèves. Ainsi, quand un enseignant réalise une séance et que celle-ci se manifeste, il pourrait dans ce cas se sentir violenté par le ou les élèves qui troublent le bon déroulement de son enseignement. Effectivement, lors d'un de mes stages d'atelier de pratique professionnelle, j'ai moi-même eu l'occasion de ressentir ce sentiment de violence lors d'une séance de mathématique que j'ai réalisé dans une classe de CP. Lors de cette séance, certains élèves refusant de réaliser la tâche que je leur avais demandé d'effectuer, se sont mis à discuter entre eux ou à faire autre chose, ce qui créa un bruit de fond dans la salle et une gêne pour les autres élèves qui travaillaient et pour la suite de la séance. Ainsi, étant donné que c'était la première fois que j'intervenais dans cette classe j'ai mal vécu cette indiscipline et je l'ai clairement perçu comme de l'insolence et un manque de respect de la part des élèves. Toutefois, après un retour sur la séance avec le maître en charge de la classe et le maître formateur, j'ai pris conscience du fait que l'indiscipline fait partie d'une classe et que les élèves chercheront quelques fois à tester l'autorité et les limites d'un enseignant et ce surtout s'il n'est pas connu par ceux-ci, afin de voir jusqu'où ils peuvent aller. Ainsi, l'enseignant doit faire la différence entre les problèmes de discipline qu'il pourrait rencontrer au sein de sa classe, et de vrais soucis de violence. Toutefois, si à long terme cette indiscipline prend une ampleur majeure et devient ingérable par l'enseignant celle-ci pourra être qualifié de violence morales à l'encontre de l'enseignant.

Enfin, si tous ces termes souvent assimilés à de la violence sont perçus comme négatifs pour tous être humain, il existe une autre forme de violence qu'on pourrait qualifier de positif pour un individu. Cette violence est caractérisée comme étant légitime car elle a pour but de stimuler l'individu. Effectivement, lorsqu'un élève ne veut pas se rendre à l'école ou ne veut pas réaliser un travail en classe, les parents ou l'enseignant selon le cas, se voient contraint d'obliger l'enfant à faire cette chose, et donc exerce une violence dite légitime. Il en est de même, lorsqu'un élève perturbateur se voit attribuer une punition ou une sanction. De

ce fait, cette violence légitime est alors considérée comme étant positive, puisque même si elle contraint l'individu, elle contribue à le stimuler pour qu'il puisse effectuer une tâche qui lui sera profitable pour la suite de son parcours scolaire.

I-2. Les différentes formes de violences

Par ailleurs, il est important de souligner qu'on peut rencontrer différentes formes de violence et que celles-ci peuvent se manifester et se définir de façon différente. Effectivement, il est constaté que dans le milieu scolaire on est de plus en plus confronté à des violences dites verbales, psychologiques, physiques, symboliques ou institutionnelles. Ainsi avant de tenter de savoir comment et de quelle manière ces violences peuvent se manifester au sein d'un établissement scolaire, il serait intéressant de proposer une définition simple mais claire pour les différents types de violences.

D'abord, **la violence verbale** se définit comme l'ensemble des propos insultants (les menaces, les injures racistes, propos sexistes, obscènes, manque de respect…) et dévalorisants qui visent à humilier, à agresser un individu.
Parmi les violences verbales, on peut intégrer le terme d'incivilité, souvent rencontré dans le milieu scolaire, il regroupe les insultes, l'insolence, le manque de respect, l'impolitesse, le manque de ponctualité, d'assiduité ainsi que les tenues vestimentaires incorrectes ou non conformes au règlement intérieur d'un établissement scolaire.

Quant à **la violence psychologique ou morale**, elle est une série d'attitudes et de comportements méprisants destinée à dénigrer, à rabaisser les capacités intellectuelles et physiques d'autrui. De plus, il faut savoir qu'il est considéré comme violence morale le fait même d'ignorer ou de montrer une certaine indifférence face à une personne et/ou à ses propos.

D'après la définition du Larousse, **la violence physique** est un « acte direct qui porte atteinte à l'intégrité physique (coups, rackets, viols…), à la vie ou à la liberté d'un individu. Il s'agit de l'ensemble des actes caractérisés par des abus de la force physique ».
En effet, si cette forme de violence (le plus souvent visible) est celle qui est la plus connue dans notre société, on peut souligner le fait que celle-ci ne s'étende pas uniquement aux

personnes mais également à l'environnement qui nous entoure, dans ce cas elle se manifeste par des saccages, des dégradations, des destructions du matériel ou des lieux.

Dans son ouvrage La Reproduction[1], paru dans Les Editions de Minuit, Pierre Bourdieu nous dit que **la violence symbolique ou institutionnelle** « correspond au pouvoir d'imposer un système de pensée comme légitime à une population "dominée", par le biais de l'éducation et des médias. »

Ainsi, à l'aide de cette définition on comprend que la violence symbolique est celle faite implicitement par une institution sur un individu, c'est celle qui entretient cette « fameuse » hiérarchisation sociale entre les individus. En exemple, dans le milieu scolaire on parle de violence symbolique de l'institution à l'encontre des élèves, ou du pouvoir des maitres sur les élèves

Par ailleurs, au sein de l'école on peut rencontrer d'autres formes de violence tout aussi importante. C'est le cas du harcèlement, qui est considéré comme une des composantes de la violence scolaire. Effectivement, d'après le site Eduscol[2], si le harcèlement est considéré comme étant moins visible que les violences verbales et physiques (atteintes aux biens et aux personnes), il n'en reste pas moins une forme de violence qui se base sur la non-acceptation de la différence entre les personnes.

Il y a aussi une autre forme de violence à prendre en compte dans le cadre de la scolarité, c'est la discrimination. Ainsi, le fait même de distinguer un individu (par son sexe, sa couleur, son physique, ses capacités intellectuelles, son handicap…) des autres, est une atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychique d'un individu et ceci constitue dès lors une forme de violence.

Si ces différentes formes de violences peuvent être présentes au sein de l'école, nous verrons comment celles-ci se manifestent dans le détail ainsi que les causes et les conséquences de que cela entrainent pour les élèves, mais également pour les enseignants.

[1] Pierre Bourdieu, « La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement, » Paris, Les Editions de Minuit, 1970 est un ouvrage sociologique coécrit Jean-Claude Passeron.

[2] Eduscol : site pédagogique du Ministère de l'Education Nationale sur lequel on y trouve des informations en rapport avec l'enseignement de l'école primaire au lycée.

PARTIE II: MANIFESTATIONS DES VIOLENCES HORS ET DANS L'ENCEINTE DE L' ETABLISSEMENT SCOLAIRE ET QUELQUES CAUSES ET CONSEQUENCES DE CELLES- CI

II- 1. Manifestations de ces violences

Dans le milieu scolaire la violence peut se répandre de différentes façons et à différents lieux. Effectivement, elle peut d'abord avoir lieu au sein de la classe même, avec une violence qui peut être faite entre les élèves d'une même classe, mais également entre l'enseignant et les élèves. Ensuite, toujours dans l'enceinte de l'établissement, cette violence peut être présente dans la cour de récréation avec des enfants de différents niveaux de classe ou encore avec des élèves du même âge. Enfin, on peut retrouver des manifestations de violences hors de l'établissement et ce entre les membres d'un même établissement mais également avec des personnes extérieures.

Lorsqu'on parle de manifestations de violences à l'intérieur de la classe on peut s'attendre à ce que celles-ci soient moins virulentes que celles présentes dans la cour. En effet, il a été constaté que la présence d'un adulte qui veille au bon déroulement de sa classe et qui détient une autorité, donc la possibilité de punir ou de sanctionner réduirait les problèmes de violence entre les élèves. Néanmoins, on ne peut pas affirmer que la présence de l'adulte se suffit à elle-même, puisque certains élèves dans un excès de colère peuvent être amenés à utiliser la violence physique (les coups) pour exprimer cette colère. Lors de l'un de mes stages en première année de master, j'ai eu l'occasion d'apercevoir une scène de violence entre deux élèves qui assistaient à leur cours d'éducation physique et sportive (E.P.S). Toutefois, n'étant pas des élèves qui faisaient partie de la classe où j'étais affectée, et étant donné que c'était mon tout premier stage, je n'ai pas osé demander au PVP [3] d'E.P.S de me relater les faits. De ce fait, je ne peux malheureusement expliquer les raisons qui ont poussées à cet acte de

[3] PVP : Professeur de la ville de Paris, ils agissent spécifiquement dans les écoles élémentaires publiques de la ville de Paris, et apportent un enseignement supplémentaire aux élèves. Ces professeurs pratiquent leurs enseignements dans trois disciplines : l'éducation musicale, les arts-plastiques, ainsi que l'éducation physique et sportive.

violence. Mais de ce que j'ai pu apercevoir, ces deux élèves manifestement en désaccord en sont venus aux mains en plein cours et ont donc été séparés par l'enseignant en charge de cette classe. Un des élèves a été emmené à l'extérieur par l'enseignant afin qu'il se calme avant de réintégrer le cours. Outre, cette violence physique, celle que l'on retrouve plus fréquemment entre les élèves d'une classe c'est la violence verbale et psychologique. Effectivement s'ils évitent de se battre en classe certains utilisent les mots pour atteindre l'autre. En profitant d'un moment d'inattention de l'enseignant ou pendant qu'il écrit au tableau, les élèves peuvent échanger des propos injurieux ou provocants qui débouchent forcément à de la violence. Cette violence verbale peut être déclenchée pour plusieurs raisons. En exemple, le refus de prêter son matériel à un camarade, les moqueries envers les autres élèves (dire à un élève qu'il ou elle est nul(le), parce qu'il n'a pas compris un exercice ou parce qu'il a donné une mauvaise réponse), le refus d'un autre élève parce qu'il ne fait pas partie de son cercle d'amis, (refuser de parler à un autre élèves ou de travailler en groupe avec lui parce qu'il n'est pas son ami dans la cour de récréation), le racket (vols de matériels, vols d'éléments personnels dans les cartables…), les injures, les insultes. Tous cela sont des raisons qui peuvent engendrer des violences verbales, psychologiques mais aussi physiques entre les élèves au sein de la classe. De plus, on peut noter que certains cours peuvent révéler une colère enfouie par l'élève et que celle-ci doit être repérée avant qu'elle ne se traduise par de la violence. Effectivement, les cours d'arts-plastiques ou encore d'éducation physique (cours à visée artistique et expressive), sont des enseignements qui permettent de repérer les éventuels comportements violents. A travers un dessin ou une activité sportive et collective un élève ayant de la colère en lui peut exprimer clairement sa violence. Effectivement certaines activités sportives peuvent révéler le caractère d'un élève quand il joue collectivement. Dans certains jeux on peut déjà se rendre compte de qui sont les mauvais joueurs (ceux qui refuse de perdre), ceux qui ont l'esprit de compétition, mais également ceux qui peuvent être amenés à utiliser la force ou des propos virulents pendant les jeux parce qu'ils ne sont pas satisfaits ou mécontents d'un résultat. Ainsi, l'enseignant doit redoubler d'attention et doit aussitôt repérer ces comportements d'élèves qui seraient révélateurs de violence.

Outre la violence entre les élèves, au sein de la classe on peut retrouver celle-ci entre l'élève et l'enseignant. Effectivement, même si la violence entre les deux est plus rare, elle n'est pas à ignorer car celle-ci existe bien.

D'une part, elle peut être faite par l'élève sur le professeur, dans ce cas cette violence est souvent d'ordre verbale ou psychologique, car même si un élève ressent de la colère au point

de vouloir frapper son enseignant, il est rare qu'un élève ose passer à l'acte du fait de l'autorité et de la supériorité que représente l'adulte. Ainsi, la violence exercée par les élèves se traduit surtout par des propos injurieux, des insultes, de l'insolence, des bruits répétés et incessants tout au long des séances. Toutes ces choses sont celles qui finissent par dégrader progressivement l'ambiance à l'intérieur de la classe et qui finissent également par avoir un impact psychologique sur l'enseignant. Effectivement, ces violences répétées peuvent conduire à une démotivation de l'enseignant et peuvent être la cause de dépression chez celui-ci, impuissant et ne sachant pas quoi faire face à une telle situation, l'adulte peut perdre pied.

D'autre part, lorsque cette violence est faite par l'enseignant sur l'élève, elle peut revêtir plusieurs formes. Cette violence peut être donc physique, même s'il est interdit de frapper un élève certains enseignants n'hésitent pas à utiliser certaines méthodes drastiques afin de contraindre l'élève. Effectivement, lorsqu'un élève refuse de travailler ou fait preuve d'insolence, certains professeurs peuvent avoir recours à la force pour régler un problème. En exemple, l'utilisation de la règle (du mètre), de coups (gifles, coups de pieds, coup de poing, fessée etc.), ou d'objets anodins peut devenir des instruments au service de la violence dans certaines classes. Durant mes années à l'école primaire (année 2003- 2004), j'ai eu un professeur qui utilisait le mètre, la craie et l'éponge pour nous faire taire lorsque le bruit devenait incontrôlable. Cet enseignant, utilisait la règle pour frapper, lançait la craie et l'éponge depuis son tableau sur les élèves qu'elle jugeait bavards ou insolents. Il n'y a pas eu de suite à ces événements ni de répercussions majeures sur les élèves mais cet exemple nous montre bien qu'au XXIème siècle, l'utilisation des objets propres à la classe peut devenir des instruments de violence pour l'enseignant. De plus, cette utilisation d'objets contre les élèves générait des conflits entre l'enseignante et nous-même, car n'étant pas d'accord avec ce comportement certains élèves insultaient vivement l'enseignante qui de son côté ripostait par des sanctions, des cris etc. Cette relation conflictuelle entre l'enseignante et la classe dégradait le climat scolaire et ceci n'était pas propice pour le travail.

Autre violence qui peut être faite par l'enseignant c'est la violence psychologique. Même si celle-ci ne laisse pas de traces ou de marques sur le corps de l'enfant, elle peut être tout aussi grave, car celle-ci essentiellement constituée d'humiliations, et de mépris et ce devant l'ensemble de la classe, peut atteindre l'enfant tout autant que la violence physique.

Enfin un autre type de violence est à noter c'est la violence sexuelle qu'un enseignant pourrait affliger à un élève. Les viols, les attouchements sont des actes de violences faites le plus souvent par les adultes au sein d'un établissement scolaire. Usant de leur autorité, et de leur supériorité physique sur les élèves, certains peuvent soumettre l'enfant à des actes

contraires à sa volonté, tout en le menaçant pour ne pas qu'il répète aux autres les faits dont il est victime.

Quand on parle de la violence dans la cour de récréation, celle-ci a souvent lieu entre les élèves. En effet, profitant des lieux reculés (cage d'escalier, toilettes, recoins hors de la zone de récréation…), ou du manque de surveillance des enseignants, les élèves ou les groupes d'élèves profiteraient de ces failles, pour se livrer à des actes violents afin de régler un problème, affirmer leur supériorité sur les élèves les plus faibles (physiquement ou psychologiquement), ou plus simplement afin de voir qui est le plus fort en utilisant des jeux dangereux et violents. En exemple, pendant mon stage de janvier à avril 2015 en classe de Cours Préparatoire, j'ai eu l'occasion de voir comment l'enseignante de la classe ou j'étais affectée, réprimandait très sévèrement un élève de sa classe, pour avoir violenté une petite fille dans la cour avec un autre élève. J'ai pu assister à la discussion entre les deux, et d'après ce que j'ai pu entendre de cette conversation, cet élève que j'appellerai Julien, tirait sur l'écharpe de la petite fille avec un de ses camarades du cycle supérieur. Ainsi, l'un placé à l'avant tirait sur un bout de l'écharpe, pendant que l'autre à l'arrière tirait sur l'autre bout de l'écharpe, créant ainsi une pression au niveau de la gorge de la petite fille. Ainsi, ces deux garçons profitant de la faiblesse de leur victime s'en sont pris à elle sachant qu'elle ne pourrait pas se défendre face à eux. Plus tard, dans la partie II- 2, je tenterai de donner les causes profondes de cet exemple de violence. Toutefois, même si dans l'exemple cité la victime est une petite fille, on ne peut pas dire que la violence dans la cour se limite aux garçons. En effet, de nos jours on voit de plus en plus de filles se donner à des actes tout aussi violents que ceux exercés par les garçons dans la cour de récréation.

Par ailleurs, il faut savoir que ce phénomène de violence n'a pas lieu uniquement chez les plus grands (écoles élémentaires, collèges ou lycées). En effet, dès la maternelle on peut constater que les plus petits peuvent se révéler violents avec les autres élèves. L'une des raisons qui pousserait l'enfant de maternelle à être violent c'est l'égocentrisme. L'enfant étant centré sur lui-même à tendance à croire que tout lui appartient et qu'il est le seul qui doit compter. Ainsi, le refus de partager un objet, une amitié (en maternelle l'enfant a du mal à accepter qu'un copain ait d'autres amis que lui), le refus de jouer avec l'autre, et le fait de ne pas savoir ce qu'est le vivre ensemble, sont tous des raisons qui conduisent les enfants de maternelle à de la violence. Ces actes prennent souvent la forme de bousculades, de pincements, de morsures etc. De ce fait, la compétence devenir élève du bulletin officiel de l'Education Nationale de 2008, prend tout son sens. Effectivement, apprendre à l'élève à

respecter l'autre et à vivre ensemble dans un lieu régit par des règles, est un premier pas pour régler les actes de violences entre les élèves de la maternelle.

Quant à la violence hors de l'établissement, elle peut concerner les élèves qui font uniquement partie d'une même école ou encore certains élèves de l'établissement et d'autres personnes extérieures. Cette violence extérieure peut se traduire surtout par le racket et les coups, Effectivement, afin d'éviter les sanctions, les punitions ou les mesures radicales qui peuvent être prises par l'établissement, certains élèves préfèrent régler leurs comptes aux abords de l'établissement. En exemple, la violence dont à été victime un élève de Cours Moyen 2, le 13 Mars 2015 devant un établissement scolaire à Créteil. D'après les informations tirées du journal « Le Parisien », cet élève de 11 ans aurait été victime de violences physiques (hématome à l'épaule) par sept autre élèves de la même école, suite à une insulte qu'il aurait dite et à des bagarres qui auraient commencées une quinzaine de jours auparavant au sein de l'établissement. Ainsi, avec cet exemple on voit bien que la violence aux abords des établissements est bien réelle et que celle-ci dans ce cas présent a eu lieu pour régler des problèmes qui ont d'abord eu lieu au sein de l'établissement même. De plus, selon les propos de la mère cet évènement aurait eu de telles répercussions sur cet élève, qu'il aurait refusé de retourner à l'école par la suite. De ce fait, on voit bien que les problèmes qui ne sont pas directement réglés par l'équipe éducative au sein de l'établissement peuvent prendre des proportions dangereuses à l'extérieur et avoir des répercussions psychologiques sur un élève.
De cette manière, on peut penser que s'il s'agit d'élèves du même établissement le directeur ayant écho des faits peut et doit tenter de résoudre cette situation lui-même au sein de l'école afin de cesser cette violence extérieure. Néanmoins, lorsque ce problème de violence est fait par des personnes extérieures à l'établissement, ce problème devient plus complexe à régler puisque si les élèves ne sont pas du même établissement, il est difficile pour le directeur d'intervenir. Cependant, il peut quand même demander de l'aide extérieure, et donc signaler aux forces de polices qu'il existe un souci de violence aux abords de son établissement afin de faire cesser cette violence hors de l'école.

II-2. Quelques causes de ces manifestations de violence

D'après les recherches effectuées par les spécialistes de l'éducation, différents facteurs peuvent expliquer l'origine de la violence faite à l'école.

On fait d'abord référence au facteur économique et social. Effectivement, la précarité ou la pauvreté dans laquelle peut vivre une famille peut expliquer le fait que certains élèves issus

de celles-ci ont recours à la violence. De plus, cette violence peut être traduite comme un moyen d'extériorisation, une réponse à la difficulté et à la souffrance qu'est de vivre dans des conditions difficiles. Ces élèves se sentant surement en marge de la société dans laquelle ils vivent, et devant faire face au manque de moyens financiers des familles, peuvent être amenés à utiliser la violence et ce en réaction au mécontentement et à l'injustice qu'ils ressentent. Effectivement, on s'aperçoit que cette violence scolaire est beaucoup plus présente dans les milieux défavorisés. En effet, il est constaté qu'une forte concentration d'élèves lésés dans les banlieues, ou dans les écoles qualifiées de ZEP (Zone d'éducation prioritaire), est plus sujette à une utilisation de la violence que dans les milieux aisés. Néanmoins, il est à noter qu'il ne s'agit pas là d'une affirmation car il serait inexact de dire que tous les élèves issus de milieux défavorisés font systématiquement preuve de violence.

Autre facteur qui peut être à l'origine de violence, c'est ce qui est inhérent à l'homme. En effet, comme je l'ai précédemment évoqué dans la première partie de ce mémoire, l'agressivité est un comportement qui est propre à l'homme, ainsi un élève dans le but d'affirmer sa personnalité et sa supériorité, peut être amené à s'opposer à autrui (adultes ou enfants) et donc à faire ressortir son agressivité naturelle qui peut donner lieu à des actes violents entre les individus. En ce sens, on comprend que le passage à l'acte (utilisation de la violence) devient fortement possible si le processus de socialisation n'est pas acquis par un individu.

En outre, l'école elle-même a tendance à générer de la violence en son sein (cf. à Bourdieu). En effet, différents problèmes à l'intérieur de celle-ci peuvent créer des violences. Par exemple, l'école ou plus précisément les enseignants en mettant en évidence les difficultés d'un élève par rapport aux autres, en l'humiliant psychologiquement, ou en manifestant un désintérêt face à un élève, peut inconsciemment être à l'origine de manifestations de violences de la part des élèves. Effectivement, un élève est souvent à la recherche de reconnaissance et de l'approbation d'un adulte, qui encourage et qui complimente ses actes ou ses dires. Ainsi, une indifférence du maître à l'égard d'un élève peut créer un sentiment de colère chez l'enfant qui pourrait avoir recours à la violence pour manifester son mécontentement. Par ailleurs, le manque de structures de soutien pour les élèves étant en difficultés (psychologues médecins scolaires…), ainsi que le manque de coopération entre les pairs (manque de collaborations entre l'équipe éducative, entre les parents et l'école, entre l'école et la police etc.), sont des facteurs institutionnels qui peuvent être à l'origine de violences scolaires.

De plus, les chercheurs en éducation expliquent que le manque d'autorité des adultes (parents et enseignant), soit le manque d'investissement dans l'éducation des enfants peut expliquer certains comportements violents dont font preuve les élèves. En effet, un élève ou un enfant en manque de règles et de cadres, se retrouve privé de repères, ce qui a tendance à donner lieu à la transgression de ce qui est interdit au sein d'une école ou dans la vie sociale en général. De ce fait, exercer de la violence sur autrui ou sur les biens est un interdit attrayant pour ces élèves dont les parents ou les enseignants sont démissionnaires de leurs responsabilités éducatives.

Par ailleurs, de ce que j'ai pu observer durant mes périodes de stages, j'ai constaté qu'il y avait d'autres facteurs qui pouvaient expliquer ce phénomène de violence au sein des établissements scolaires.

De fait, ce qui est visionné à l'écran peut être un facteur de violence. En effet, même s'il n'y a pas de soucis majeurs au niveau de la famille, l'enfant doté d'une bonne mémoire et ce dès le plus jeune âge à une volonté de reproduire en jouant ou lors d'une colère passagère, ce qu'il a pu voir précédemment dans les médias afin de voir l'effet que cela peut faire en réalité. De plus, le journaliste Xavier Molénat, qui a publié un article « Les écrans rendent-ils violent ? » dans la revue Sciences Humaines, Hors-série N°43- Décembre 2003- Février 2004, fait référence aux psychologues Albert Bandura et à L. Rowell Huesmann, qui parlent d'imitation et de banalisation de la violence vu à l'écran. Effectivement pour le psychologue canadien A. Bandura : « il s'agit là de la théorie de l'imitation où le comportement de l'enfant est la reproduction du comportement vu à l'écran. » Selon L. Rowell Huesmann psychologue américain : « En cas de conflit, le sujet qui aura été abreuvé d'images où les conflits sont résolus de manière violente aura tendance à résoudre par la violence les situations de conflit dans lesquelles il aura l'occasion de se trouver. » [4]Ainsi, on comprend bien que le virtuel prend une place dangereuse dans la réalité, et agit fortement sur le comportement de l'élève qui prend pour modèle des acteurs ou des passages de scènes de violences. Pour expliciter le fait que la violence faite dans les médias peut être un facteur de la violence dans le milieu scolaire, je prendrai pour exemple les observations que j'ai pu faire durant mon stage dans une classe de grande section, de septembre 2014 à janvier 2015, sur un élève que j'appellerai Mathieu. Au début de l'observation cet élève était plutôt calme, réservé et dans son coin, je le trouvais même timide. Effectivement, l'enseignante avait même confirmé à mon binôme de

[4] Ces citations sont tirées de l'article issu du N°43 « Le monde de l'image » de la revue Sciences Humaines

stage et à moi même que c'était un élève qui ne parlait pas beaucoup et que pendant les moments de regroupement il fallait qu'elle insiste un peu pour qu'il prenne la parole. Cependant, après quelques semaines Mathieu, s'est révélé violent avec les autres élèves dans la cour. En effet pendant les récréations ou encore lors de la pause méridienne, il pouvait lui arriver de pousser violement les autres, leur faire mal physiquement quand quelque chose ne lui plaisait pas ou simplement en jouant, sans se rendre compte de sa force physique. Effectivement, pour un enfant de 5 ans, il était morphologiquement en avance sur les autres élèves de son âge : donc plus grand avec une carrure plus développée que les autres élèves. Toutefois ne pouvant laisser cela ainsi, et même s'il était souvent puni à cause de ses gestes violents, l'enseignante a tenu à s'entretenir avec cet élève afin de lui expliquer qu'il ne pouvait et ne devait pas agir de la sorte et qu'il fallait qu'il prenne conscience de sa force physique pour ne pas faire mal et pour ne pas blesser les autres élèves. Elle lui a également expliqué qu'il pouvait y avoir des désaccords entre élèves mais qu'il ne devait pas avoir recours à la violence pour exprimer son mécontentement et que pour régler un problème, il valait mieux parler avec l'autre ou faire appel à un adulte si les élèves n'arrivent pas à régler ce problème entre eux. Après sa discussion avec l'enseignante, nous observions que son comportement s'était amélioré même si les soucis de violence envers les autres persistaient tout de même. Par la suite du stage, l'enseignante en charge de la classe m'a confié qu'elle avait su qu'il pouvait arriver à Mathieu de regarder du catch à la télévision avec ses grands frères. Ainsi, cela pouvait être un élément qui expliquerait le comportement violent que l'enfant avait pu avoir durant les derniers mois, qui voulait probablement reproduire inconsciemment les actes de violences qui se passait durant ces matchs de catch. Elle m'a également précisé que lors d'un entretien avec les parents de l'élève elle à tenter de faire comprendre calmement et clairement, afin de ne pas braquer les parents, que ce n'était pas un programme approprié pour un enfant de 5 ans car il est plus que tenter d'imiter les actes violents qui se produisent dans les programmes à l'écran. De ce fait, on comprend bien que le contrôle parental sur ce qui est visionné ou entendu dans les médias est plus qu'important, car il peut limiter voire empêcher l'extension des actes de violences dans le milieu scolaire.

Autre facteur à l'origine de violence : les problèmes familiaux. Effectivement, un divorce des parents, un décès familial, une mauvaise ambiance au sein de la famille ou même de la violence au sein de la famille (violence entre les parents, violence des parents sur les enfants…), sont des éléments qui peuvent avoir des répercussions sur un élève et peut le pousser à agir violement.

Je reprendrai l'exemple avec le petit Julien en classe de Cours Préparatoire et son camarade de cycle 3 (classe de Cours Moyen 1). Dans le cas de l'élève de CM1, j'ai su lors d'un entretien avec la MAT[5] en charge du stage, qu'une des raisons qui pourrait expliquer la violence de cet élève, c'était la violence faite au sein de la famille. Effectivement, la violence qu'exerçait le père envers la mère ainsi que la séparation des parents sont des éléments qui pourraient expliquer le fait que cet élève soit à l'origine de violence sur les élèves au sein de l'école. Généralement, lorsqu'un enfant fait face à de la violence dans son milieu de vie on se rend compte qu'il reproduit ce schéma de violence, et que celle-ci devient peu à peu le seul moyen de communiquer avec l'autre. De plus, ce comportement violent pour traduire ses émotions, ses sentiments dans ce cas sa colère et sa tristesse vient remplacer le dialogue. C'est donc une façon pour cet élève d'exprimer une colère refoulée. L'enfant qui voit des actes de violence se produire sous ses yeux se met à reproduire ce qu'il voit. Ce phénomène où l'enfant reproduirait de façon spontanée les actes de violences auxquels il pourrait assister, ne date pas d'aujourd'hui et elle s'est traduite en 1961, par Albert Bandura dans « L'expérience de la poupée Bobo » qui avait pour but de vérifier sa théorie de l'apprentissage social dans l'agressivité. Ainsi, en faisant assister des enfants aux scènes d'adultes se comportant violement avec cette poupée, il était question d'observer si ces enfants allaient se conduire de la même façon ou s'ils allaient agir différemment. Ainsi les résultats démontraient que la majorité des enfants qui étaient exposés aux scènes d'agressivité avaient tendance à reproduire ce qu'ils avaient vu. Toutefois, même si cette expérience datant des années 60 révèle que les enfants témoins d'actes violents sont plus aptes à reproduire ces schémas, les résultats de cette expérience sont encore et toujours discutables dans le domaine de la psychologie.

De plus, dans son ouvrage « Violence à l'école et politiques publiques », [6]paru aux éditions ESF, Éric Debardieux connu pour ces nombreux travaux de recherches sur la violence scolaire et chargé de la prévention et de la lutte contre les violences à l'école, met en avant le fait que les éléments tels que l'absence d'une figure paternelle, des enfants en manque d'attention ou d'affection, une séparation des enfants de leurs parents biologiques ainsi qu'une éducation trop autoritaire de la part des parents peuvent expliquer l'origine de cette violence chez les jeunes enfants.

---

[5] Le maitre d'accueil temporaire accueille des étudiants des écoles supérieures du professorat des écoles pendant une période de stage donnée.

[6] DEBARDIEUX Eric, « Violence à l'école et politiques publiques, », Paris ESF, 2001

Par ailleurs, en ce qui concerne le petit Julien, il s'agissait pour lui de suivre un élève plus grand que lui dans le but d'avoir un camarade plus grand qui terrifie un les autres afin de se sentir important. Ainsi, on en vient donc à parler des problèmes d'intégration au sein d'un groupe d'élèves. De ce fait, un ou plusieurs élèves peuvent se retrouver dans des situations qu'ils ne souhaitent pas forcément. Exemple avec Julien qui utilise la violence pour se faire accepter de l'autre, il veut être l'ami d'un élève qu'il considère comme un influent, donc il se retrouve avec un élève ou un groupe d'élèves qui exercent des actes violents. Il devient à son tour violent pour se faire accepter de l'autre. Effectivement, lorsque que j'écoutais les explications que tentait de donner Julien, pour expliquer les raisons d'une telle violence envers cette petite fille, je me suis rendu compte qu'il ne savait pas vraiment dire pourquoi il s'en était pris à elle et que les seuls mots qui sortaient de sa bouche était : « Maitresse ce n'est pas moi, c'est lui ! ». Cette réponse pourrait avoir deux significations. En effet, on pourrait penser que Julien ait eu recours à la violence dans le but de se faire accepter par l'autre et donc de ce fait, il s'est laissé influencer par un autre ou tout simplement étant en groupe il a préféré rejeter la faute sur son camarade afin de minimiser son geste et se décharger de toutes responsabilités.

Enfin, la barrière de la langue, l'incompréhension entre les individus, est un facteur socio culturel qui peut engendrer de la violence. Durant une période de stage effectué lors de ma première année de master, dans une classe à double niveau Petite section / Moyenne section, j'ai su lors d'un entretien avec l'enseignante, que celle-ci s'était faite gifler par un élève de moyenne section. Elle m'a expliqué que si cet évènement avait eu lieu au sein de sa classe, c'est parce qu'il ne comprenait absolument rien quand elle expliquait les consignes pendant les phases de rituels et les consignes en ateliers. Effectivement, l'élève né en Ukraine avec des parents de nationalité ukrainienne, s'est retrouvé dans un pays qu'il ne connaissait pas, et de ce fait dans une école inconnue avec des personnes qu'il n'avait jamais vues. De plus, il faut savoir que cet élève qui était nouvellement scolarisé en France n'avait jamais été inscrit à l'école antérieurement. Ainsi, la barrière de la langue qui est quelque part responsable du manque de socialisation de l'élève, soit le fait de ne pas savoir comment s'intégrer à un groupe d'individus et la non assimilation des règles sociales, sont des facteurs qui expliqueraient le geste de violence de cet enfant envers son enseignante. Cet élève complètement désorienté du fait de ne pas comprendre ce qui se disait autour de lui, de ne pas pouvoir communiquer avec les autres et en ne parvenant pas à s'adapter à son nouvel environnement a traduit son désarroi par de la violence (phase d'affrontement : entre l'élève et l'enseignant). L'enseignante qui a été surprise par ce geste inattendu m'a rapporté qu'elle a

tenté de lui montrer par l'intonation de sa voix, par les gestes et l'expression du visage que ce qu'il avait fait n'était pas correct et qu'il ne devait jamais plus le refaire. De plus, elle l'a également puni en l'asseyant sur une chaise isolée du groupe afin qu'il puisse prendre conscience de son geste et de son erreur. Ainsi, cela monte bien que l'incompréhension langagière et que le manque d'échange sont des facteurs qui peuvent laisser naitre des comportements violents.

Par ailleurs, quand on parle de difficultés langagières cela englobe également les difficultés à s'exprimer. En effet, un élève qui a des difficultés à mettre en mots ce qu'il ressent, ou qui a du mal à partager ses opinions avec les autres, du fait d'un faible niveau de langage, peut être amené à faire preuve d'actes violents. Effectivement, se sentant impuissant face aux autres, l'élève peut voir en la violence un moyen efficace d'expression mais aussi un moyen utile afin de contrer les railleries des élèves qui pourraient être tentés de rire du langage déficient de ce dernier. De ce fait, la compétence 1 du livret personnel de compétence[7] de l'élève « La maitrise de la langue française », prend tout son sens et est essentielle dans le processus d'acquisition d'un élève, car cela pourrait être un élément qui pourrait bien permettre d'éviter certains débordements de violences.

II-3. Les conséquences de la violence pour les élèves et les enseignants.

Qu'ils soient agresseurs, victimes, ou encore témoins de violences au sein ou aux abords des établissements scolaires, ces actes violents peuvent avoir des répercussions graves aussi bien sur les élèves que sur les enseignants.

Même s'il n'est pas facile pour un élève d'avouer à quelqu'un qu'il est victime de violence, les conséquences qu'elle peut avoir sur lui peuvent être dévastatrices.

D'une part, la violence peut entrainer des problèmes d'absentéisme voire de décrochage scolaire. Effectivement un élève qui se retrouve confronté à des problèmes de violences au sein de l'école peut développer un sentiment de crainte voire de peur vis-à-vis du lieu dans lequel il subit ces violences. En effet, ne voulant plus subir cela, l'élève ne ressent plus l'envie d'aller à l'école et se renferme peu à peu sur lui-même. Cette absence scolaire peut

[7] Selon le Ministère de l'Education, le livret personnel de compétence permet le suivi d'un élève, de l'école primaire à la fin de sa scolarité obligatoire. Il permet de vérifier la progression des acquis et la validation des compétences des élèves.

entrainer des difficultés ou un échec scolaire pouvant avoir des conséquences négatives pour la vie sociale et économique de l'élève. En reprenant l'exemple de l'élève qui s'est fait agresser en Mars dernier à Créteil, on pourra supposer que si celui-ci a refusé de retourner à l'école à la suite de ces violences, c'est parce qu'il a été traumatisé par ce qui s'est passé et qu'il a peur de devoir à nouveau faire face à des soucis de violences en remettant les pieds sur les lieux de l'évènement. Ainsi, on voit bien que ce lieu d'instruction et de socialisation devient progressivement pour les élèves victimes de violence un lieu qui inspire la crainte ou pire encore la répulsion. Ce rejet de l'école peut donc entrainer un renfermement de l'élève qui pourrait bien se sentir coupable de ce qui lui arrive. Effectivement, s'il ne peut expliquer la cause de ces violences envers lui, il pourra être tenté de croire que si lui est victime et pas un autre c'est parce qu'il aura probablement fait quelque chose de mal et qu'il est donc responsable de ce qui lui arrive.

Par ailleurs, la violence faite sur élève peut conduire à une perte de l'estime de soi qui peut engendrer à long terme un mal être de l'individu qui par la suite va entrainer des troubles psychologiques graves. Ce trouble physiologique peut avoir des répercussions sur le corps de l'individu qui est victime. En effet, se sentant stressé ou oppressé par les violences dont il doit faire face l'élève peut exprimer son anxiété par des symptômes physiques tels que les nausées, les vomissements, les pleurs, les crises d'angoisses etc. Je prendrai un exemple personnel pour expliciter ce propos, lorsque mon petit frère était en grande section je me rappelle une période où tous les matins il refusait catégoriquement d'aller à l'école et pour affirmer ce refus il pleurait et vomissait chaque jours. En parlant avec lui, ma mère a su que s'il était pris de ces symptômes c'est parce qu'il était terrorisé par son enseignante de l'époque. Effectivement comme je l'ai précédemment énoncé, la violence peut être subjective, ainsi dans cet exemple mon frère se sentait violenté par son enseignante, par ses cris incessants tout au long de la journée. Même si les autres élèves n'avaient pas forcement peur des cris de leur maîtresse, mon frère lui était terrifié par le ton et les cris de celle-ci. Néanmoins même si ce problème s'est résolu par une discussion entre mon frère, ma mère et l'enseignante (elle lui a expliqué qu'il ne devait pas avoir peur, qu'elle ne le frapperait pas et que si elle criait ce n'étant pas forcément contre lui mais qu'elle devait certaines fois crier pour que certains élèves puissent lui obéir), on voit bien qu'un comportement jugé violent par l'élève, peut être à l'origine de troubles psychologiques qui pourraient affecter la santé mentale de l'enfant, s'il n'est pas pris en compte.

Autre cas de figure, la victime devient à son tour agresseur. Un enfant qui a souffert de violence à l'école, dans sa vie familiale ou au sein de la société est plus sujet à devenir

agresseur durant sa vie d'adulte ou d'adolescent. En effet, ne voulant plus se laisser faire par les autres, se sentir faible ou étant traumatisé psychologiquement par ces actes, il serait tenté de faire aux autres ce qui a été fait sur lui durant son enfance, et se met donc inconsciemment ou non à reproduire ce schéma de violence qui était fait à son encontre. Toutefois, lors de la conférence donnée au Collège de France en 2001, Françoise Sironi, Maitre de conférences à l'université Paris 8 ainsi que psychologue et psychothérapeute, nous dit que selon elle la victime qui devient bourreau à son tour ne s'identifie pas à son agresseur, mais qu'il devient porteur d'une agressivité incontrôlée. Cette agressivité incontrôlée est définie par Françoise Sironi comme étant : « une tentative réitérée de mise en acte du comportement d'un autre, à la seule fin de le comprendre ou encore comme la mise en acte, en différée et quand les circonstances le permettent, d'un type de comportement que les victimes de torture n'ont pas pu mettre en acte sous la torture, au risque d'être tués. » Ainsi, d'après ces propos on peut penser qu'un élève victime de violence peut à postériori être atteint de cette agressivité qui peut faire de lui étant adulte, quelqu'un de violent malgré lui.

Par ailleurs, une utilisation constante de la violence peut provoquer un problème de socialisation aussi bien sur la victime (manque de confiance en soi, renfermement etc.) que sur l'agresseur. Effectivement, l'agresseur exerçant continuellement des violences sur autrui à tendance à adopter un comportement antisocial, il se détache de tout et de ce fait ne se met pas à la place de l'autre pour savoir ce qu'il peut ressentir. De plus, le manque de socialisation de l'agresseur peut aussi s'expliquer par le fait que les autres individus ne veuillent plus aller vers lui de peur de se faire agresser à leur tour. Effectivement, un élève qui fait preuve de violence envers les autres peut rapidement faire le vide autour de lui car il a souvent tendance à inspirer la crainte et la peur chez les autres.

En outre, même s'il est toujours possible de sanctionner un élève violent (punitions, exclusions temporaires ou définitives…), les conséquences d'une sanction peuvent avoir des répercussions d'autant plus négatives pour un élève. En effet, exclure un élève déjà en manque de socialisation, pourrait accentuer son comportement agressif. En effet, en réaction à la sanction donnée, l'élève pourrait tomber dans un cercle vicieux et donc reproduire systématiquement le schéma de violence auquel il est habitué. En outre, l'exclusion en guise de punition peut également être à l'origine d'échec scolaire pour l'agresseur, qui se sentant rejeté peut créer à son tour un rejet de l'école.

Par ailleurs, il existe d'autres conséquences et ce pour les témoins. Dans le cas où un élève serait témoin de violence, il pourrait se sentir coupable de ne pas avoir aidé un condisciple qui avait besoin d'aide. Effectivement, pour des raisons indépendantes de sa volonté : la peur,

moins de force que l'agresseur, un témoin de violence pourrait être pris de remords pour ne pas avoir aidé un élève victime ou pour avoir eu peur de dénoncer un comportement violent. Ce sentiment de culpabilité, peut laisser des marques chez les témoins impuissants à ce moment-là. De plus, pris par un sentiment de crainte, certains témoins pour ne pas être victimes à leur tour, peuvent adopter eux aussi des comportements violents. Effectivement ils pensent qu'il vaut mieux agir avant d'être pris pour cible et de se faire agresser les premiers.

D'autre part, lorsque c'est l'enseignant qui est victime de violence, les conséquences peuvent être tout aussi graves que celles liées aux élèves. Effectivement, l'adulte victime de violence au sein du milieu scolaire est d'autant plus désemparé, s'il sent qu'il ne parvient pas à remplir les objectifs de la mission qu'on lui a confiée. De plus, s'il est la victime d'un ou plusieurs de ses élèves, il peut se sentir impuissant, inutile mais surtout humilié et méprisé, d'autant plus s'il ne parvient pas à user de l'autorité que lui confère son poste. A cela s'ajoute un sentiment d'incompétence qui provoque un désintérêt pour le métier et un manque d'investissement personnel de la part de ces enseignants sensés transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à la formation des élèves.

Ce sentiment d'impuissance face à un débordement de violence peut petit à petit créer des troubles psychologiques graves sur l'enseignant qui peuvent donc déboucher sur des problèmes liés au stress et à l'anxiété, mais également sur des troubles plus graves tels que les dépressions, voire des envies de suicide.

En outre, ces violences à répétitions finissent forcément par avoir une incidence plus que négative sur le climat scolaire. En effet, dans un lieu où l'apprentissage est premier, c'est la sérénité et la sécurité qui doivent primer afin d'obtenir de bons résultats, de ce fait une détérioration du climat scolaire n'est pas bénéfique à la réussite des élèves mais également pour le travail des enseignants qui est altéré par ce climat de violence.

Ainsi, face à ces violences causées par de nombreux facteurs qui engendrent des conséquences dévastatrices sur les individus du milieu scolaire, il est plus qu'important de s'intéresser aux moyens à mettre en place afin de lutter efficacement contre ce phénomène de violence qui finit par dégrader le système scolaire.

PARTIE III: QUELLES SOLUTIONS A METTRE EN OEUVRE POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE?

III. 1 En faire la prévention

Le sujet de la violence à l'école doit prendre une place importante dans la formation des professeurs des écoles. Ainsi, des réflexions doivent être menées par les membres de l'institution scolaire afin de trouver les clés pour gérer au mieux certains conflits et pour ne pas être pris au dépourvu face à des situations de violence.

Effectivement, la violence ne doit en aucun cas être une surprise pour les élèves et les enseignants. Ainsi, pour éviter tout type de débordement, celle-ci doit être prévenue et ne doit pas constituer un sujet tabou. Ainsi, avant même que des actes de violences ne se manifestent au sein de l'établissement ou de la classe, il est primordial que des actions soient mises en œuvres pour tenter de limiter ou de freiner les excès de violences. De ce fait, dès le début de la scolarité d'un élève il est important de lui inculquer les règles de vivre ensemble aussi bien dans la société que dans l'enceinte d'un établissement scolaire. Le ministère de l'Education nationale n'hésite pas à faire référence à la mise en place de ces règles au sein des écoles afin d'agir positivement sur le climat scolaire. Effectivement, au sein d'un établissement les règles peuvent être mises en place dans des règlements intérieurs ou dans des chartes qui sont généralement établis par le corps éducatif et donnés aux élèves afin qu'ils en prennent connaissance. Par exemple, je me rappelle très bien qu'en début de mon année scolaire de 6ème, l'enseignante principale de la classe nous avait fait passer une charte sur laquelle étaient marquées les règles pour l'intérieur de la classe mais également celles de la cour. Après nous l'avoir distribuée, et lue individuellement et collectivement pour s'assurer que nous avions bien compris ce qui était écrit, nous devions tous la signer. Ces règles étaient essentiellement là pour réduire les incivilités : règlement concernant la tenue, la ponctualité, l'assiduité en cours, le bavardage, le respect des autres et de soi etc. Tous ces éléments qui peuvent rapidement avoir un lien avec la violence s'ils ne sont respectés et si chacun décide de faire comme il le veut. Ainsi, avec cette charte nous savions à quoi nous en tenir et nous prenions donc l'engagement de respecter les règles qui avaient été mises en place sous peine

de sanctions en cas de manquement à celles-ci. Ainsi, même si ces règles semblent restrictives et contraignantes pour les élèves, c'est une façon pour l'institution de limiter ou de contrer les actes de violences. Même-si cette pratique est souvent effectuée au sein des collèges ou des lycées, j'ai pu tout de même constater au cours de mes stages, que dès l'école primaire ces règles pouvaient faire leurs apparitions dans la classe ou dans la cour et donc être données à des élèves plus petits. En effet, lors d'un stage en 1ere année de master MEEF dans une classe de CE1, j'avais pu remarquer l'affichage de règles sur les murs qui reprenaient l'essentiel des éléments en liens avec la politesse et le civisme. L'enseignante en charge de la classe m'avait également précisé que ces règles avaient été mises en place dès le début de l'année scolaire et qu'ils avaient réfléchi ensemble (enseignant + élèves) à ce qu'il fallait écrire sur le papier. Dans ce règlement on pouvait voir y figurer des règles telles que :

- Je dois respecter mes camarades
- Je ne dois pas couper la parole à un camarade ou à la maitresse lorsque celui-ci est en train de parler
- Je dois lever le doigt avant de prendre la parole
- Je dois demander l'autorisation à la maîtresse avant de me lever.
- Je ne dois pas dire des insultes etc.

Ainsi, on se rend compte que les règles de vie les plus anodines sont importantes et doivent être respectées. Lors de mon dernier stage en classe de CP, j'ai remarqué que l'enseignante mettait un point d'honneur, à ce que les élèves qui arrivaient en retard viennent à son bureau s'excuser et donner les raisons de son retard, et ce même-ci ils arrivaient 5min après que les autres ne se soient assis. J'avoue que du fait de mon statut d'étudiante, cela ne me paraissait pas inapproprié que l'élève aille s'asseoir directement à sa place après avoir dit bonjour. Mais j'ai ensuite compris l'action de l'enseignante qui expliquait à l'élève en retard qu'il fallait qu'il passe par elle afin de s'excuser et de se justifier car ceci constituait une preuve de politesse, de civisme et de respect vis à vis d'elle. Ainsi, en faisant cette simple remarque à l'élève l'enseignante a pour but de ne pas laisser s'installer certaines formes d'incivilités dans sa classe mais elle se donne également pour objectif d'apprendre aux élèves les règles de vie en classe et en société, ces règles qui contribuent néanmoins à la lutte contre toute forme de violence.

Par ailleurs, j'ai également eu l'occasion de voir la présence de règles placées juste à l'entrée de la cour de récréation. Ces règles elles, se focalisent plus particulièrement sur les bousculades, les insultes et les bagarres interdites dans la cour et l'importance du respect d'autrui.

Toutes ces règles qui semblent normales ne sont pas toujours évidentes pour certains élèves, et c'est pour cela qu'elles doivent être construites et constamment rappelées au fur et à mesure de la scolarité des élèves. De ce fait, imposer à l'élève des limites, lui dire dès le début ce qu'il peut ou ne peut pas faire et faire en sorte que les choses soient claires pour lui, sont de bon moyens pour limiter les violences et les micros-violences au sein d'une école. On retrouve également dans d'autres pays tels que la Norvège ou les Etats-Unis, cette mise en place de règles au sein des écoles avec le programme « Anti- Bullying » (programme anti-moquerie). Dan Olweus professeur de psychologie à l'université de Bergen en Norvège et premier théoricien du School Bullying (étude de l'ensemble des actions négatives répétées et faites aux élèves) considère que pour que ces actions cessent, la lutte contre celles-ci doit être menée par l'ensemble du personnel éducatif, par les parents mais également par les enfants (victimes et agresseur) et ce aussi bien au niveau de l'établissement (école + classe) qu'au niveau personnel. Effectivement, ces travaux de 1999 annonçaient déjà le fait que les adultes devaient exercer leur autorité avec respect pour autrui et qu'au sein des écoles, des mesures devaient être prises afin d'améliorer le climat scolaire. De plus, il appuie le fait qu'au sein des classes, des règles de vie jugées anti-violentes, prônant le respect la tolérance contribuent à améliorer le climat de la classe. Ainsi, on voit que même si les pays diffèrent, l'importance de la mise en place des règles de vie pour un climat scolaire sain et serein reste la même.
En outre, commencer par faire respecter aux élèves les règles d'une école est une entrée en matière pour la vie en société car celle- ci est constituée de nombreuses règles ou de lois qui doivent être respectées par l'ensemble des citoyens. Néanmoins il est à noter qu'il est regrettable de ne pas voir dans les classes ou dans l'établissement les éléments constituant les droits des élèves. En effet, l'élève au sein de l'école à des obligations envers lui et les autres, mais il a également des droits. Effectivement au sein de son école, l'élève a le droit de s'exprimer clairement sur un point sans qu'il ne soit jugé, ou agressé par autrui, il a également le droit d'être respecté et d'être différents des autres sans qu'il ne soit pour autant attaqué ou jugé par rapport à cela. (Voir document de référence en annexe : élaboration d'un règlement intérieur par des élèves du département de l'Ain en Janvier 2000) Ainsi, même s'il est essentiel de faire comprendre aux élèves qu'ils ont le devoir de respecter les règles il est important de ne pas oublier de leur rappeler qu'ils ont également des droits dans le milieu scolaire.

De plus, si prévenir la violence consiste à prendre des mesures afin d'éviter que la situation prenne de l'ampleur, on peut penser qu'appréhender les comportements agressifs fait également partie des mesures à prendre en compte. Effectivement, même si un comportement

agressif ne débouche pas automatiquement sur de la violence, il n'en reste pas moins indispensable de surveiller ces comportements, qui répétés par certains élèves peuvent donner lieu à l'apparition d'actes violents. Effectivement, d'après le livre « Stratégies pour comprendre et gérer la violence en milieu scolaire »[8] de l'Institut Française d'Analyse Transactionnelle (I.F.A.T), « la violence c'est le passage à l'acte de l'agressivité », ainsi repérer les différentes caractéristiques propres à un potentiel agresseur et avoir une discussion avec celui-ci sur ses différentes attitudes, est plus que nécessaire avant qu'il y ait passage à l'acte.

Certains éléments tels que l'impulsivité, le manque d'empathie, les comportements antisociaux (refus de l'autre, manque de sentiment d'appartenance à la famille, à l'école ou à la société…), une gestion difficile de la colère ou encore les difficultés à accepter les règles, sont des signes qui peuvent montrer qu'une personne peut passer à l'acte et devenir un agresseur.

Par ailleurs, les membres du corps éducatif doivent être les premiers acteurs de la prévention de la violence avant de pouvoir montrer la voie aux élèves. Effectivement au sein d'un établissement différents membres peuvent se mobiliser afin de le prévenir cette violence scolaire. Des personnes telles que les directeurs d'établissements, les enseignants l'assistante sociale mais également l'infirmière ou le médecin scolaire, peuvent prendre part au processus de prévention et participer fortement à l'éducation des élèves. Même-si chacun à un rôle distinct dans la vie de l'élève, tous ces membres se doivent de participer à la lutte contre la violence. Le directeur d'établissement est chargé de veiller au bon fonctionnement de l'école en s'assurant que les règles de civisme soient respectées. Quant à l'enseignant comme je l'ai précédemment énoncé il n'est pas là que pour apporter des connaissances aux élèves, il va participer activement à la socialisation de celui-ci et étant celui qui a le plus de contact avec l'enfant, il va donc quelque part lui transmettre les valeurs sociales et morales. En ce qui concerne l'assistante sociale et le médecin ou l'infirmière scolaire, leur présence peut contribuer à prévenir les violences en écoutant ou en discutant de ce thème avec les élèves. De plus, ceux-ci peuvent être amenés à voir plus rapidement que les autres membres si certains élèves sont exposés ou non à des troubles spécifiques liés à de la violence.

Ainsi, pour une lutte efficace contre la violence, il doit y avoir une union solide entre les membres d'un même établissement. Cependant cela ne suffit pas et c'est pour cela que des

[8] « Stratégies pour comprendre et gérer la violence en milieu scolaire » ouvrage collectif, Forelle, 2002

moyens et des outils pédagogiques sont mis en place par l'Education nationale mais surtout par l'école afin d'anticiper, gérer et lutter contre les conflits qui surviennent au sein de l'école.

III.2 Mise en place des différentes actions pédagogiques et ludiques à mettre en place dans et hors de l'école pour lutter.

Les moyens pédagogiques utilisés par l'école et le gouvernement peuvent prendre plusieurs aspects et mettent l'élève au centre de ces objectifs. Effectivement selon la loi d'orientation du 8 juillet 2013, un climat scolaire serein pourrait être non seulement une action positive pour mener à bien des apprentissages et un travail scolaire mais également un moyen qui contribuerait à la lutte contre les violences faites à l'école. De plus, le ministère de l'Education nationale met en lumière sept points qui ne peuvent être dissociés les uns des autres et qui amélioreraient le climat scolaire. Les items sont, je cite : créer une dynamique et des stratégies d'équipe pour briser la solitude dans la classe ; favoriser des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves ; instaurer un cadre et des règles explicites et explicitées ; prévenir les violences et le harcèlement à l'école ; développer des partenariats et la coéducation avec les familles et les milieux sociaux que fréquentent les élèves (associations, centres éducatif, de loisirs…) ; enfin organiser le temps et l'espace à l'école. Tous ces facteurs qui pourraient effectivement améliorer le climat scolaire sont bien évidemment pertinents. Effectivement faire en sorte que les élèves puissent avoir une éducation et des points de repères cohérents entre son milieu scolaire et extrascolaire en développant les liens et une coéducation entre les partenaires, le motiver, le valoriser, lui donner le goût au travail scolaire, sont des moyens pédagogiques utiles qui permettent d'améliorer le climat mais également de gérer les conflits qui peuvent survenir au sein d'un établissement. Par ailleurs, d'autres outils pédagogiques sont évoqués par le gouvernement tels que la responsabilisation de l'élève qui participe à la valorisation de l'élève, des tâches quotidiennes et anodines (chef de rang, celui qui s'occupe de ranger la classe, le ramasseur/distributeur…) aux tâches plus importantes (médiateurs pendant les conflits, délégués de classe pour les élèves de collèges…), l'élève se sentant valorisé actif et content d'effectuer une tâche qui participe à la vie de l'école pourrait se détourner d'un quelconque sentiment de violence. Effectivement lors de mes stages en école les élèves avaient tous des taches spécifiques qui participaient à la vie active de la classe, et en observant leur comportement, ils étaient plutôt content d'avoir un rôle spécifique. A aucun

moment je n'ai vu un élève se plaindre de sa tâche, au contraire, il revendiquait les actions qui mettaient en avant leur rôle au sein de la classe. De plus, la place du langage, dans la résolution non violente des conflits est un moyen pédagogique essentiel puisque la communication entre élèves ou entre élèves et adultes peut être la résolution de problèmes portant sur la violence. Effectivement, dans le livre « Pratique d'éducation non-violente »[9], Bernadette Bayada et Guy Boubault[10] mettent en avant le fait que la médiation entre les élèves permet d'apprendre à ces enfants comment écouter, dialoguer et négocier avec l'autre mais aussi de renforcer les rapports sociaux et l'estime de soi. Pour l'élève victime, dialoguer pourrait l'aider à mettre en mots ces souffrances, quand à l'élève agresseur, la communication pourrait s'avérer bénéfique pour lui également, car formuler avec des mots ce qu'il ressent, discuter de la raison de sa violence et donc essayer de faire une auto-analyse de son comportement afin de tenter de lui faire prendre conscience de la gravité de ses actes et de trouver avec lui des solutions, tous ceci constituent des éléments contribuant à la diminution de la violence.

De plus, L'IFMAN (Institut de formation du Mouvement pour une alternative non violente) suggère le fait que réaliser des exercices de communication et de négociation et que travailler sur les émotions, contribue à la résolution de conflits.

Ainsi, comme l'initiative est souvent prise en psychologie, la création de cercles de discussion, peut être un bon moyen pour que chacun s'exprime sur une expérience de violence qu'il aurait connue (victime), vu (témoin), ou faite subir (agresseur) et donne son point de vue sur ce qui a été dit. Toutefois Éric Debardieux, dans son interview pour le journal français « Libération », [11]le 15 janvier 2015 précise que : « Pour organiser des débats dans les classes, il ne suffit pas de mettre les enfants autour d'une table pour qu'ils s'écoutent les uns, les autres ni même pour qu'ils acceptent le débat. Faire communiquer, cela s'apprend ! Les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) ont un rôle primordial à jouer… » . Ainsi, on comprend qu'il fait référence au fait que les enseignants doivent être eux même formés au débat à la communication avant de pouvoir instaurer ce type d'action dans leur classe. Effectivement, avant de pouvoir en parler ou de gérer la violence,

[9] BAYADA Bernadette et BOUBAULT Guy « Pratique d'éducation non-violente », Paris, Charles Léopold Mayer, 2004

[10] Bernadette Bayada est une enseignante spécialisée qui travaille au sein de l'association et revue bimestrielle « Non-Violence Actualité » qui a pour but de mettre en avant des propositions de non-violence.
Guy Boubault est directeur du Centre de ressources sur la gestion non violente des conflits mais également journaliste à la revue « Non-Violence Actualité »

[11] PIQUEMAL Marie article «Il faut apprendre aux enseignants à organiser des débats en classe» du journal Libération

les enseignants mais également l'ensemble du personnel éducatif doivent être formés et acquérir les connaissances nécessaires sur le sujet de la violence. Edith Tartar Goddet[12] psychosociologue qui a également travaillé avec les enseignants dans le milieu scolaire, souligne le fait qu'il est nécessaire d'être formé afin d'acquérir les connaissances pour comprendre et traiter au mieux les problèmes liés à la question de la violence. Dans son livre « Prévenir et gérer la violence en milieu scolaire », paru aux éditions Retz, elle fait référence à un certain nombre de compétences qui sont assez conséquentes. Elle parle notamment du fait de mieux connaitre la violence et ces actions (causes, conséquences, manifestations, prévention etc.), elle parle également de formations s'intéressant continuellement à la psychologie de l'enfant (Voir détails en annexes).

Par ailleurs, d'autres initiatives peuvent être prises afin d'obtenir des comportements non-violents. C'est le cas d'activités qui mettent en avant aussi bien l'expression des émotions que l'expression corporelle. Ainsi, l'éducation physique et sportive qui fait déjà partie des programmes scolaires, et le théâtre peuvent être utilisés comme des outils pédagogiques participant à l'action d'une éducation non violente. En effet, en E.P.S par exemple les élèves et l'enseignant peuvent construire ensemble un certain nombres de règles ou de propositions à mettre en pratique lors des jeux et qui sont en lien direct avec la formation à la santé mais aussi à la citoyenneté. Effectivement, certains jeux et ce dès la maternelle peuvent mettre en avant des comportements sociaux tels que l'entraide (aider un camarade prisonnier en lui lançant la balle pour le délivrer « la balle assise »), la coopération (les jeux collectifs dans lesquelles il faut agir ensemble afin d'arriver au même but : élaborer une stratégie, se soutenir même s'il n'y a pas réellement d'affinités afin d'obtenir de bons résultats), « self control » (la maitrise de soi est nécessaire dans les jeux de luttes par exemple où il faut intérioriser les règles et gérer sa force physique afin de pouvoir jouer sans faire mal à l'autre et sans se faire mal) etc. Ces jeux et ces règles peuvent être repris par les enfants hors du cadre scolaire et si les règles relatives à la citoyenneté sont bien maitrisées par les enfants, ils peuvent montrer l'exemple à leurs frères ou sœurs qui n'auraient pas eu l'occasion d'établir ces propositions. De plus, le théâtre comme moyen d'expression, pour lutter contre la violence à l'école. Ces jeux de rôles effectués lors des mises en scène du schéma de violence sont des moyens ludiques et pédagogiques souvent utilisés dans les écoles afin de permettre aux élèves de débattre, de s'exprimer librement sur un sujet qui peut toucher leur établissement. Lors de la mise en place d'une pièce de théâtre pédagogique et éducative par une compagnie appelée

[12] Edith Tartar Goddet est l'auteur du livre « Prévenir et gérer la violence en milieu scolaire. », Paris, Retz, 2006

« L'effet théâtre » des collégiens de la ville La roche-sur -Yon situé dans l'Ouest de la France, ont pu assister à un débat autour de la violence dans lequel ils ont pu exprimer leur point de vue sur le sujet et les solutions qu'ils peuvent apporter sur ce point. Ainsi, cette initiative nous montre que le théâtre peut aider les enseignants et les élèves à agir ensemble pour lutter contre la violence faite à l'école. De plus mimer la violence, voir sous un autre angle ce qu'ils font subir aux autres peut être un déclencheur de prise de conscience pour les élèves qui en sont à l'origine au sein des écoles.

Par ailleurs depuis 2001, une association appelée « Les petits citoyens », a créé un site interactif permettant aux jeunes entre 7 et 11ans d'échanger sur les questions en relation essentiellement avec la citoyenneté. Ce site constitué de journaux d'opinions, de jeux interactifs, de vidéos pédagogiques et d'émissions de radio, a notamment émis des articles et des éléments concernant la question de la violence et du harcèlement à l'école qu'il serait intéressant d'aller consulter aussi bien par les enfants que par les enseignants et les parents. Ce site qui est accessible depuis la maison par les enfants rentre parfaitement dans les actions de luttes contre la violence à l'école (Voir quelques éléments en annexe). De plus, il y a un autre site accessible depuis la maison et qui se donne pour but de lutter contre une des formes de violence (le harcèlement) c'est Agir contre le harcèlement.gouv.fr, ce site créé par le gouvernement a pour objectif d'informer les élèves, les parents et les professionnels de l'éducation sur le harcèlement fait à l'école et indique quelques conseils et les modalités à suivre dans le cas où un élève serait victime de harcèlement.

Par ailleurs, si toutes ces solutions peuvent fortement contribuer à instaurer un climat de non-violence au sein de l'école, il existe également d'autres solutions qui peuvent être mises en place à l'intérieur même de la classe par l'enseignant. Effectivement, les ateliers philosophiques qui prennent souvent la forme de débat ont pour objectifs de développer dès la maternelle le sens critique des élèves et leur permet également d'appréhender le monde qui les entoure avec les différents sujets traités par l'enseignant.

III. 3 Quelques éléments de préparation pour un atelier philosophique qui pourrait être mené en cycle 1 sur la violence

L'atelier que je vais proposer est adapté pour une classe de grande section (cycle 1), mais faute de temps je n'ai malheureusement pas eu la possibilité de la mettre en place dans une

classe. Cet atelier philosophique pourra être mené à partir d'un album de jeunesse. L'histoire sera bien évidemment lue lors des phases de regroupement par l'enseignant et toutes les images seront montrées avec insistance à l'ensemble de la classe.

A partir du livre « La Brouille » de Claude Boujon[13], je proposerai aux élèves un petit débat à partir d'une image forte du livre où l'on voit deux lapins Mr Brun et Mr Grisou se livrer à une bagarre (Voir l'image en question en annexe ainsi que la totalité de l'histoire).

Pendant l'atelier l'enseignant aura pour rôle d'orienter le débat en posant les diverses questions en relation avec l'album de jeunesse mais également les questions plus personnelles, de donner et de réguler le temps de parole de chacun.

Ainsi, après une lecture de l'album l'enseignant pourra demander aux élèves ce qu'ils ont retenu de l'histoire et d'en faire un petit résumé avec leurs propres mots. Il reviendra ensuite sur l'image de la bagarre entre les deux amis lapins et demandera aux élèves ce qu'ils voient et pourquoi (d'après les éléments de l'histoire) ces deux lapins pourtant amis au départ se sont mis à se bagarrer de la sorte. Ces questions sont relatives à la compréhension du texte et pourraient être posées de la sorte : « Que voyez-vous sur cette image? Combien y a t-il de personnages ? Que font les personnages et pourquoi ils le font ? A partir de quels éléments cette bagarre part elle ? Etc. » Ces questions ont pour but d'amener les élèves à comprendre le déroulement du récit et qu'ils parviennent à expliquer clairement à l'enseignant les raisons qui ont poussées les deux compères à se battre.

En outre, après avoir posé les questions relatives à la compréhension du texte l'enseignant pourrait poser des questions qui mettent en lien l'image et leur propre personne. Ainsi, il pourrait faire une comparaison entre l'image qu'ils ont sous les yeux et le ressenti des élèves. Effectivement, il pourrait demander aux élèves de se mettre à la place des personnages et leur demander si eux aussi ils auraient réagi de la même façon. Ces questions pourraient être posées de la sorte : « Est-ce que vous auriez fait comme les deux lapins ? Si oui pourquoi, si non pourquoi ?, Est- ce que vous trouvez le comportement de ces lapins correct ?, Et vous qu'auriez-vous fait si vous étiez à leur place ? Vous vous seriez également battus ou non ? Si oui pourquoi, si non Pourquoi ? Pensez-vous que c'est en se bagarrant que ces deux lapins vont résoudre leur problème ? Qu'auriez-vous fait pour ne pas vous bagarrer ? Etc. » Les

[13] Claude Boujon est un auteur et illustrateur français de littérature de jeunesse

questions posées auront pour but de connaitre le point de vue des enfants sur la question de la violence physique. Elles introduisent également l'idée que ce que font les deux personnages sur l'image n'est pas bien et que ce n'est pas un exemple à suivre.

Par ailleurs, après avoir débattu sur les questions précédentes l'enseignant pourra ensuite faire intervenir des questions qui ont un lien direct avec la vie personnelle, scolaire et sociale des élèves. Effectivement, il pourra amener les élèves à faire référence à des exemples de violences qu'ils auraient pu connaitre, voir etc. Toutefois les questions posées doivent être subtiles car elles ne doivent pas braquer ou mettre mal à l'aise les élèves qui pourraient être victimes de violence au sein de la classe. Ces questions pourraient être posées comme suit : « Vous est-il déjà arrivé de vous retrouver dans la même situation que ce personnages : dans la classe ? Dans l'école ? A la maison ? Si oui, pourquoi ? Avez-vous déjà vu des personnes dans la même situation dans l'école dans la classe, dans la rue ou même à la maison ? Si oui, qu'est-ce que cela vous à fait ressentir ? De plus, il serait intéressant de demander aux élèves s'ils savent pourquoi ces personnes autour d'eux se sont battues et s'ils trouvaient les raisons de cette violence justifiées ou non. Dans le cas où les élèves n'auraient jamais assisté à une situation de violence en classe, dans la cour ou dans la rue, leur demander de s'imaginer la scène en prenant deux élèves de la classe et leur demander si il aurait été bien que ces deux élèves se battent ? Par la suite, après les avoir amené à comprendre que la violence est dangereuse et qu'elle ne doit pas être perçue comme une marque de force et d'intelligence, explorer avec eux les solutions autres que la violence qui peuvent être utilisées afin de gérer ou résoudre un conflit. « Si vous vous retrouvez confronté à un conflit avec un autre élève, qu'allez-vous faire ? Quelles solutions vous pourriez trouver pour ne pas avoir recours (à utiliser) la violence ? Que devez-vous faire si vous voyez deux élèves se battre dans la cour Etc. » Parmi ces solutions les élèves pourraient suggérer l'idée de la discussion, de l'élève ou de l'enseignant médiateur, de prévenir un adulte en cas de danger… Dans le cas où ils ne sauraient pas trop comment trouver des solutions l'enseignant pourra les aider ou trouver d'autres albums ou affiches qui mettraient en avant les solutions contre les violences.

De plus, l'enseignant pourra demander aux élèves d'imaginer une autre suite aux différentes disputes des deux lapins. Ainsi, en demandant aux élèves de dessiner autre chose, quelque chose de non-violent qui pourrait remplacer les images ou l'on voit les deux lapins se bagarrer, l'enseignant pourra se faire une idée sur la représentation des pratiques de non-violence que se font les élèves de sa classe.

L'enseignant pourra faire avec les élèves une petite synthèse sur ce qui aura été fait pendant l'atelier philosophique et pourra également reconduire et approfondir une nouvelle fois une séance sur ce thème.

Cet atelier philosophique peut être adapté aux autres cycles 2 et 3, en utilisant des livres de littérature de jeunesse adaptés à l'âge des élèves qu'on veut sensibiliser.

En somme, on peut dire que les ateliers philosophiques en général peuvent être de très bons outils pédagogiques qui peuvent permettre de traiter et de débattre des sujets jugés « difficiles » à aborder avec les élèves.

CONCLUSION:

Face à ce phénomène de violence scolaire non récent mais qui suscite encore l'intérêt des chercheurs en éducation et des médias, ce mémoire tente dans un premier temps de définir ce qu'est la violence dans le milieu scolaire et les différentes formes pas toujours connues de tous, que celle-ci peut revêtir.

Puis dans un second temps, nous nous sommes intéressés aux diverses manifestations de ces violences au sein et hors des établissements scolaires ainsi qu'aux causes et aux conséquences de celles-ci. Effectivement, si ces violences peuvent être d'ordre physiques, psychologiques ou verbales, nous avons vu que celles-ci pouvaient non seulement être faites dans mais également hors des établissements scolaires et qu'elles pouvaient être exercées aussi bien par les élèves sur les autres élèves ou sur les enseignants, mais qu'elles pouvaient être faite aussi bien par les enseignants sur les élèves. Nous avons également abordé la violence institutionnelle, celle qui est faite par l'école sur les élèves. De plus, dans cette seconde partie nous avons tenté de donner les raisons qui pourraient expliquer la présence de violences au sein des écoles ainsi que les conséquences qu'une telle violence pourrait avoir sur les enfants et les enseignants qui seraient victimes de violence à l'école. Ainsi, il a été vu que les facteurs qui peuvent engendrer de la violence sont souvent d'ordres familiaux, institutionnels, langagiers ou environnementaux et que les répercussions que celle-ci peut laisser chez les enseignants sont souvent dévastatrices pour les victimes.

Enfin dans une ultime partie, nous avons exploré les diverses solutions à mettre en place afin de lutter efficacement contre la violence faite à l'école. De ce fait, nous avons évoqué les différentes réponses que propose le gouvernement ou les écoles afin de résoudre ou d'éviter les problèmes liés à la violence.

Toutefois, il ne suffit pas de penser que ces solutions suffiront à « stopper » les violences scolaires, car celles-ci constituent une lutte de tous les jours qui doit continuellement être menée aussi bien par les politiques et l'institution scolaire que par l'ensemble des partenaires extrascolaires en lien avec la vie de l'enfant.

BIBLIOGRAPHIE:

- BAYADA Bernadette et BOUBAULT Guy*, Pratique d'éducation non-violente*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2004
- BOUJON Claude, *La Brouille*, L'Ecole des loisirs, 1990
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean- Claude, La Reproduction. *Éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris,* Les Editions de Minuit, 1970
- BOVAY Martine, *La violence faite à l'école*. *Apprendre à vivre ensemble,* Paris, Fabert, 2008
- DEBARDIEUX Eric*, La violence dans la classe* : *expériences et pratiques dans des classes difficiles,* Paris, ESF, 1999
- DEBARDIEUX Eric, BLAYA Catherine*, Violence à l'école et politique publiques*, Paris, ESF, 2001
- GALAND Benoît, CARRA Cécile, Verhoeven Marie, *Prévenir les violences à l'école*, Paris, Presse universitaire de France, 2012
- GODDET TARTAR Edith, *Prévenir et gérer la violence en milieu scolaire,* Paris, Retz, 2006
- MOLENAT Xavier, « Les écrans rendent-ils violent ? », Sciences Humaines, Hors-série N°43, Décembre 2003 Janvier-Février 2004
- PIQUEMAL Marie, « Il faut apprendre aux enseignants à organiser des débats », Libération, 15 janvier 2015
- *Prévention de la violence et accompagnement des* établissements : actes du séminaire inter académique de Créteil, Paris, Versailles, CRDP (Centre Régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles, 2002
- *Stratégies pour comprendre et gérer la violence en milieu scolaire*, ouvrage collectif , Forelle, 2002

SITOGRAPHIES

- http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/guide_pedagogique_les_moqueries.pdf, visité le 27/03/2015. Ce site contient des informations importantes dans le cadre de la lutte du harcèlement à l'école

- http://lespetitscitoyens.com/somme/, visité le 03/05/2015. Ce site est intéressant car il contribue aux échanges et aux débats entre les élèves sur les thèmes sensibles qui peuvent toucher l'école

- http://www.ville-larochesuryon.fr/actualite/753/ID_ACTU_THEMATIQUE/39/44-actualites-fiche.htm, visité le 05/04/2015. Sur ce cite, on y trouve une vidéo de l'entretien de deux comédiens, qui en collaboration avec des collégiens aborde le sujet de la violence à l'école ;

- http://www.ifman.fr, visité le 10/05/2015. Site d'un organisme spécialisé dans l'approche non-violente, il intéressant de voir les différentes méthodes qu'il propose pour la résolution des conflits

ANNEXES

- **ANNEXE 1 :** - Quelques chiffres tirés d'une enquête effectuée par le SIVIS (le Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité Scolaire)

- **ANNEXE 2 :** - Règlement d'une école élémentaire en France

- Règles distribuées dans une classe de CE2 au Lycée français de San Francisco (Etats-Unis)

- Règlement d'une l'école élaboré par des élèves du département de l'Ain

- **ANNEXE 3 :** - Document en lien avec la prévention des violences scolaires et le climat scolaire. Référence à la loi de la refondation de l'Ecole pour la rentrée 2013.

- **ANNEXE 4 :** - Document qui traite des connaissances à acquérir concernant la violence par le corps éducatif.

- **ANNEXE 5 : -** Document donnant un aperçu de ce qui se fait sur le site « les petits citoyens.com » et en rapport avec la violence faite à l'école.

- **ANNEXE 6 : -** Documents en lien avec l'album de jeunesse « La Brouille » de Claude Boujon.

ANNEXE 1 :

Quelques chiffres tirés d'une enquête effectuée par le SIVIS (le Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité Scolaire)

2 – Incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

Types d'incidents graves[1]	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Atteintes aux personnes	**80,9**	**80,6**	**76,2**	**78,6**	**80,7**	**79,9**	**79,3**
Violences physiques	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2
Violences verbales	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0
Atteintes à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4
Violences sexuelles	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1
Happy slapping[2]	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5
Atteintes aux biens	**15,4**	**13,0**	**14,1**	**11,7**	**10,0**	**9,9**	**9,1**
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9
Dommage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1
Dommage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1
Autres atteintes	**3,8**	**6,3**	**9,7**	**9,7**	**9,3**	**10,2**	**11,6**
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1
Port d'arme blanche ou objet dangereux[3]	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Intrusions sans violence[3]	-	-	2,1	2,0	1,5	1,4	1,9
Consommation d'alcool[3]	-	-	-	2,6	2,3	1,8	2,0
Suicide et tentative de suicide[3]	-	-	-	0,8	0,4	0,6	0,9
Autres types de fait[3]	-	1,0	1,0	-	-	-	-
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

ANNEXE 2

Règlement intérieur distribué aux parents d'élèves d'une école élémentaire situé en Ile-de-France. Nous nous intéresserons aux points en lien avec ce mémoire : assiduité, comportement, sanction, règles de vie en classe, élément en lien avec le climat scolaire et qui contribuent à lutte contre les violences ou les micros-violence.

I – HORAIRES – RETARD – ASSIDUITE

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 18h00
Les samedis matins de classe : horaires à préciser

Horaires des cours :

Mise en rang	8h25
Début des cours	8h30
Fin des cours	11h50
Mise en rang	13h30
Début des cours	13h35
Fin des cours	16h30

Les entrées 8h25 et 13h30 :

♦ Les élèves doivent aller sur la cour dès leur arrivée. Les CM1 et CM2 ne doivent pas stationner dans les escaliers et ils ne montent sur la cour du haut que lorsqu'un adulte les y a autorisés.

♦ A la sonnerie, ils doivent se mettre en rang et attendre calmement avant de monter en silence en classe avec leur professeur, (première sonnerie : les élèves se calment et se rangent ; deuxième sonnerie : ils se mettent en silence).

♦ En cas de retard, l'élève doit passer par l'accueil avec l'adulte qui l'accompagne et présenter son cahier de correspondance au secrétariat.

♦ Les retards répétés ou non justifiés sont signalés à la directrice et passibles de sanctions.

♦ Les parents doivent signaler, **le jour-même**, l'absence de leur enfant auprès du secrétariat et, au retour, ils doivent justifier cette absence, par écrit, **sur une feuille** glissée dans le cahier de correspondance.

Pour une absence maladie excédant 3 jours, un certificat médical est exigé.
En cas de maladie contagieuse vous devez informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

♦ Selon les directives académiques, aucun départ anticipé ou prolongation de vacances n'est autorisé. En conséquence, **aucun travail ne sera donné à l'avance.** [Il appartient à la directrice de signaler les absences anormales (non justifiées, répétées…) aux autorités compétentes.

II – TENUE – COMPORTEMENT

Les élèves doivent se présenter à l'école vêtus de manière décente et correcte, **sans bijou** ni artifice.
Pas d'effet de mode, **nous faisons appel au bon sens des parents.**
Des vêtements simples et pratiques sont vivement conseillés.
L'école **n'est pas responsable** des disparitions ou dégradations des vêtements ou des objets personnels.

Il est demandé, IMPERATIVEMENT, aux parents, de marquer les vêtements de leur(s) enfant(s).

Il est interdit d'apporter à l'école :

- De l'argent,
- Des chewing-gums, des sucettes,
- Des objets dangereux,
- Des jeux électroniques, MP3, etc...

Les échanges et les ventes d'objets ou de jouets de tout ordre sont également interdits.

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite dans l'enceinte de l'école.
Il doit être impérativement **éteint** sous peine d'être confisqué.
Il sera restitué uniquement aux parents auprès de la directrice.

La vie communautaire de l'école est un premier apprentissage à la vie sociale, les élèves doivent :

- Être polis envers les enseignants et les différents adultes qui y travaillent quelle que soit leur fonction.
- Respecter la personnalité et les affaires de leurs camarades,
- Respecter le travail de chacun et le climat de travail de la classe,
- Respecter les bâtiments et le matériel commun,
- Bannir de leur langage les mots grossiers, les injures,
- Éviter toute forme de violence (physique et verbale).

Ceci, tant dans l'enceinte de l'école qu'à ses abords.

- Circuler dans les couloirs en silence,
- Circuler en respectant les consignes de l'enseignant,
- Tenir leur cartable à la main ou sur le dos (pas de roulettes).

XI – CODE DE VIE DE CLASSE – SANCTIONS

¨ Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les élèves reçoivent, dès la rentrée, un exemplaire du **« code de vie »**. Celui-ci est élaboré en classe, affiché et signé par l'enfant.

¨ L'indiscipline, l'impolitesse, la dégradation du matériel et les incivilités pourront entraîner des punitions (excuses orales ou écrites, travail supplémentaire, travail d'intérêt général, exclusion ponctuelle d'un cours, retenue, avertissement, renvoi).

Les familles s'engagent à être solidaires des punitions données.

¨ **L'avertissement** est une punition grave, adressée pour un travail insuffisant ou pour indiscipline. Il est notifié à la famille par courrier. Tout avertissement entraîne la réunion d'un conseil éducatif ou d'un conseil de discipline. L'avertissement est donné par la chef d'établissement.

¨ **Le renvoi** peut être temporaire ou définitif et sanctionne un manquement grave aux règles de discipline ou de sécurité. Ce renvoi peut faire l'objet d'un débat en conseil de discipline. Il est prononcé par le chef d'établissement qui statue en dernier ressort.

¨ **Le conseil éducatif**

Il s'agit d'une instance de recadrage et de réflexion qui permet de croiser les regards et les compétences autour d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de l'école et/ou ne répond pas à ses obligations scolaires : assiduité, retards, tenue en classe, engagement dans le travail.
L'objectif n'est pas la mise en place d'une sanction mais d'un plan d'accompagnement afin d'éviter le renouvellement ou la pérennisation d'actes nuisant à la scolarité de l'élève.
L'enjeu est le questionnement de l'élève sur le sens et les conséquences de sa conduite.
La composition du conseil éducatif est laissée à l'appréciation du chef d'établissement qui jugera de l'opportunité des différents membres appelés à y siéger en fonction de la situation de l'élève.

¨ **Le conseil de discipline**

Le conseil de discipline, présidé par le chef d'établissement, a un rôle éducatif. Il doit se prononcer sur une proposition motivée d'exclusion de l'élève en cause, présentée par la Directrice.
Il est composé par : le chef d'établissement, deux enseignants coordinateurs de cycle et deux parents de l'A.P.E.L.
Sont entendus : l'élève mis en cause ainsi que ses représentants légaux, l'enseignant de la classe, l'enseignant A.S.H., un intervenant de la classe, l'animatrice en pastorale, une personne choisie par l'élève parmi les membres de la communauté éducative.

¨ **Les conflits** entre enfants ayant eu lieu à l'intérieur de l'école **doivent être gérés exclusivement par l'équipe éducative**. L'enfant ne doit, en aucun cas, être impliqué dans les désaccords éventuels entre parents et éducateurs.

Ce règlement acquiert sens et efficacité
par l'observance absolue de tous.

Levallois, le .....
Père Mère Elève Chef d'établissement

Signatures

Règles de non-violence établie pour une classe de CE2, au lycée français de San Francisco aux Etats- Unis

Je , _____, élève en classe de CE2 au Lycée français de San Francisco, m'engage à:

- Eviter toute forme de violence, verbale ou physique.
- Respecter mes camarades de classe, mes professeurs, tous les gens qui travaillent à l'école, ma famille et tous mes amis.
- Encourager toute action qui est juste.
- Etre conscient de la peine que je peux causer aux autres et ajuster mon comportement pour le bonheur de tous.
- Ecouter et aider les autres.
- Travailler en équipe avec les membres de ma communauté, profiter de ce que chacun peut m'apporter, et donner aux autres le meilleur de moi-même.
- Montrer à tous qu'un monde sans violence est bien plus agréable.

Date : Signature :

Règlement intérieur positif tiré de l'ouvrage « Stratégies pour comprendre et gérer la violence en milieu scolaire » Institut Français d'Analyse Transactionnelle

REGLEMENT DE L'ECOLE

Elaboré en termes exclusivement positifs par les enfants de l'école du château de Varey (St-Jean-le-Vieux – Ain) – Janvier 2000

MES DROITS	MES DEVOIRS
J'ai le droit d'apprendre.	
J'ai le droit : ➢ d'être aidé par les adultes. ➢ de travailler dans un climat de calme et de confiance. ➢ d'avancer à mon rythme. ➢ d'avoir à ma disposition le matériel approprié.	➢ J'ai une attitude permettant mon travail et celui des autres. ➢ Je viens en classe avec mon matériel en état. ➢ Je prends soin du matériel de la communauté.
J'ai le droit de vivre en sécurité.	
J'ai le droit : ➢ d'être écouté et aidé si je me sens agressé. ➢ d'être respecté. ➢ d'être différent.	➢ Je demande l'intervention de l'adulte pour un camarade ou pour moi. ➢ Je respecte mes camarades.
J'ai le droit de m'exprimer et d'être informé.	
J'ai le droit : ➢ d'exprimer mon opinion librement. ➢ de participer aux discussions, débats dans le cadre de la classe. ➢ d'être informé.	➢ Je demande la parole. ➢ Je m'exprime d'une manière calme et polie. ➢ J'écoute les autres. ➢ Je respecte leurs opinions.
J'ai le droit de vivre dans une école agréable.	
Pour cela : ➢ Je respecte les installations extérieures. ➢ Je jette mes papiers dans les poubelles.	➢ Je respecte le travail des dames de service. ➢ Je respecte le travail des hommes d'entretien et des camarades qui les aident.
Chaque adulte a le droit d'être respecté et le devoir de respecter les enfants.	

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'école.

Signature

116

ANNEXE 3

Document en lien avec la prévention des violences scolaires et le climat scolaire. Référence à la loi de la refondation de l'Ecole pour la rentrée 2013.

Les nouveautés de la rentrée 2013
Remettre les valeurs de la République au cœur de l'École

DES ACTIONS POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES ET AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE

L'essentiel

- **L'éducation nationale a le devoir de protéger les élèves et les personnels contre tous les types de violence,** y compris les micro-violences comme les incivilités, les insultes ou le harcèlement, qui bien que moins visibles, sont aussi causes de souffrances et souvent à la source d'événements plus tragiques. **La lutte contre la violence à l'École n'est pas seulement un impératif d'ordre public, elle est la condition nécessaire à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale.**
- La prévention des violences en milieu scolaire ne peut cependant pas, comme cela a souvent été le cas par le passé, se résumer à des mesures sécuritaires et techniques. Elle passe par l'amélioration du climat scolaire et nécessite la **mise en place d'une politique globale et pérenne allant de la lutte contre le harcèlement et toutes les formes de microviolences à la gestion des crises majeures.**
- La création d'une mission ministérielle en charge de la prévention des violences en milieu scolaire, la mise en place des assistants de prévention et de sécurité (APS), l'inclusion dans la nouvelle formation initiale des personnels de modules de gestion des conflits, la volonté de faire de l'amélioration du climat scolaire un des axes de la refondation de l'École afin d'offrir à tous des conditions d'apprentissages sereines dans une école citoyenne, sont autant d'actions déjà menées qui témoignent de la détermination du ministère de l'éducation nationale à améliorer le climat scolaire en impliquant l'ensemble de la communauté éducative : élèves, personnels mais aussi parents, associations et collectivités territoriales.
- Ce travail se poursuivra au cours de l'année scolaire 2013-2014 avec la **mise en place d'outils concrets : l'ouverture d'un site internet collaboratif dédié au climat scolaire proposant des ressources pédagogiques, la diffusion de guides pratiques et d'instruments d'autodiagnostic, ou encore la mise à disposition de protocoles de gestion des menaces et des crises destinés à aider les équipes pédagogiques à faire face aux incidents les plus graves.**
- **Ces outils seront accompagnés de nombreuses actions de formation :** dans le cadre de la formation initiale et continue dispensée par les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, dans les plans académiques de formation continue, ainsi qu'au sein même des écoles et des établissements. Afin de rendre effective cette lutte contre les violences, des «groupes académiques climat scolaire» sont par ailleurs déjà constitués pour aider localement chaque école et établissement.

Mesurer pour mieux identifier, comprendre et combattre les différentes formes de violences en milieu scolaire

La France est l'un des rares pays à se doter d'outils nationaux et locaux de mesure du climat scolaire. À l'échelle nationale, les **enquêtes de climat scolaire** auprès des élèves et des personnels se poursuivent pour donner une photographie de la situation dans le premier et le second degré. La première enquête de victimation et de climat scolaire au lycée sera lancée en décembre 2013.
Dans les académies, la formation de « groupes climat scolaire » pluri-professionnels permettra d'appuyer les politiques académiques en faveur de l'amélioration du climat scolaire tout en accompagnant les écoles et les établissements.
Au niveau local, des **outils d'autodiagnostic de climat scolaire à destination des écoles et des établissements du second degré** seront largement diffusés dès la rentrée afin de favoriser l'appropriation collective de cette thématique par les acteurs.

Améliorer le climat scolaire

La loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 insiste sur la nécessité d'« améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violences et d'insécurité ».

De nombreux outils dédiés à l'amélioration du climat scolaire viendront dès cette année étayer la démarche tant pour le premier que pour le second degré.
Un **nouveau site web national collaboratif spécifiquement consacré à cette thématique** permettra de les diffuser.
Ces outils comprendront notamment :

- des **ressources proposées par les académies et des acteurs de terrain** (documents, vidéos commentées, etc.), **validés scientifiquement,** l'objectif étant de constituer un réseau structuré d'échange de bonnes pratiques professionnelles ;
- **deux guides web *Agir sur le climat scolaire dans le premier degré* et *Agir sur le climat scolaire dans le second degré*, composés de fiches pratiques,** destinés à aider les écoles et les établissements à s'approprier pas à pas les bonnes pratiques en matière de climat scolaire et à faire connaître des programmes évalués en lien avec les pratiques de terrain ;
- **un guide intitulé *Une école bienveillante face aux mal-être des élèves*** permettant aux équipes éducatives d'être attentives à des manifestations visibles ou plus discrètes de mal être chez les élèves, de connaître les personnes ressources et d'utiliser les dispositifs existant dans l'établissement pour trouver une solution aux situations repérées ;
- une **charte de la médiation par les pairs** visant à valoriser cette pratique et qui sera accompagnée ultérieurement d'un annuaire de l'ensemble des associations proposant des formations favorisant ces approches de gestion non violente des conflits.

Mobiliser largement contre le harcèlement en milieu scolaire

La loi pour la refondation de l'École reconnaît pour la première fois explicitement la réalité du harcèlement en milieu scolaire.
À partir de novembre 2013, une campagne sera lancée pour sensibiliser le grand public au harcèlement en milieu scolaire.
Elle s'accompagnera de la mise en ligne de nombreux outils à destination des enseignants et personnels d'encadrement : dessins animés, vidéos, concours, ou encore guides pédagogiques visant à aider chaque école et établissement à mettre en en place comme indiqué dans la loi du 8 juillet 2013, un programme d'action élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative.

La gestion de crise

Certains événements graves peuvent, s'ils ne sont pas correctement appréhendés, gérés et accompagnés, créer un traumatisme important dans une école et un établissement. La gestion de crise ne s'improvise donc pas.
Chaque niveau de responsabilité doit se préparer à la survenue d'une crise : les équipes de direction, les enseignants, les équipes mobiles de sécurité, les assistants de prévention et de sécurité. À l'instar des moyens mis en œuvre pour prévenir les risques dans d'autres domaines (risques naturels, risques industriels, risque incendie, etc.), il s'agit de **développer une culture de la prévention** fondée sur la connaissance de ce que chacun peut entreprendre ou des actions coordonnées auxquelles chacun peut coopérer pour contribuer à la sûreté avant, pendant et après la période paroxystique de la crise.
C'est la raison pour laquelle **des protocoles de gestion des menaces et des crises seront mis à disposition des personnels de terrain afin de les aider à répondre de manière rapide et efficace aux incidents les plus graves.**

La formation au cœur de la prévention des violences et de l'amélioration du climat scolaire

La prévention des violences et l'amélioration du climat scolaire feront partie intégrante, dès la rentrée 2013, de la formation initiale dispensée au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). La mission ministérielle en charge de la prévention des violences en milieu scolaire a élaboré à cet effet des modules de formation spécifiques, avec l'aide d'un groupe de sept ESPE.
Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des outils créés en cette rentrée, la mission ministérielle a également systématisé des formations pluri-professionnelles. **Des équipes académiques pluri-professionnelles dédiées au climat scolaire** ont été constituées autour des recteurs et seront **formées pendant trois ans, à partir de septembre 2013, sur cette thématique.**

ANNEXE 4

Document tiré de l'ouvrage « Prévenir et gérer la violence en milieu scolaire » de Edhith Tartar Goddet (Page 204)

Il traite des connaissances à acquérir concernant la violence par le corps éducatif.

62

Les connaissances nécessaires à acquérir

- Mieux connaître la violence : définition, causes, manifestations, règles de fonctionnement, significations, conséquences, lieux d'où provient la violence (y compris violence des médias), représentations sociales du caïd, du bouc émissaire, des phénomènes de groupe.
- Mieux connaître les actions de prévention au niveau national et européen : programmes de prévention santé, comportements à risque, persécutions, etc.
- Se former à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent : mieux connaître les étapes du développement, les manières de communiquer de l'adolescent…
- Acquérir quelques connaissances en matière de psychopathologie : mieux connaître les trois structures mentales (névrose, psychose et perversion), les symptômes de la dépression, de l'anorexie et de la boulimie, de la phobie, de l'angoisse, certains dysfonctionnements mentaux, etc.
- Mieux connaître les différentes cultures dont sont issus les élèves : se former à l'interculturalité, mettre au jour les représentations sociales de l'école, des relations entre adultes et enfants dans ces différentes cultures.
- Mieux connaître les évolutions culturelles actuelles en termes d'attitudes, de conduites, de normes de jugement : se former à la relation à l'autre et à la communication.
- Se former à la dynamique des groupes restreints, à l'animation de groupe et à la gestion positive des conflits.
- Se former à la lecture personnalisée des messages véhiculés par les médias (publicitaires, télévisuels, Internet) pour aider les élèves à trouver la bonne distance à leur égard ; connaître leurs droits[1] et leurs devoirs en matière de communication[2].
- Acquérir des connaissances en matière de droit juridique civil et pénal, procédure civile et procédure pénale.

ANNEXE 5

Document donnant un aperçu de ce qui se fait sur le site les « petits citoyens.com » et en rapport avec la violence faite à l'école.

A voir aussi, les 10 vidéos « Et si on s'parlait du harcèlement à l'école ? »

Écoute le livret « Et si on s'parlait du harcèlement à l'école ? »

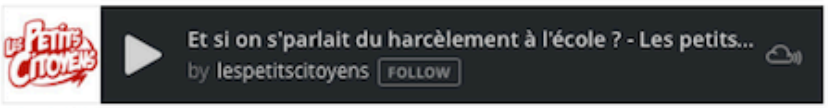

Document tiré du site www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/

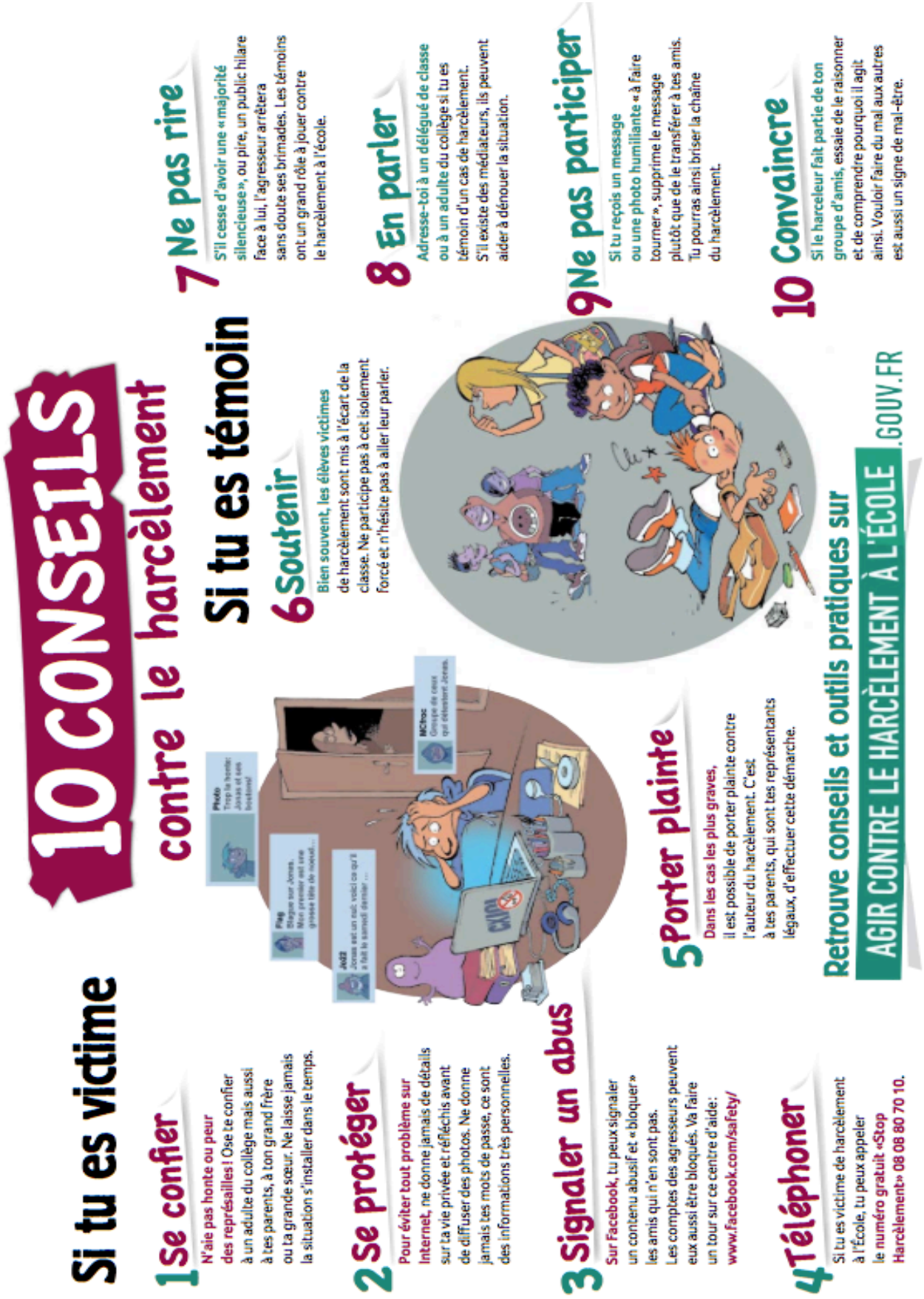

ANNEXE 6

Page de couverture de l'album de jeunesse « La Brouille » de Claude Boujon

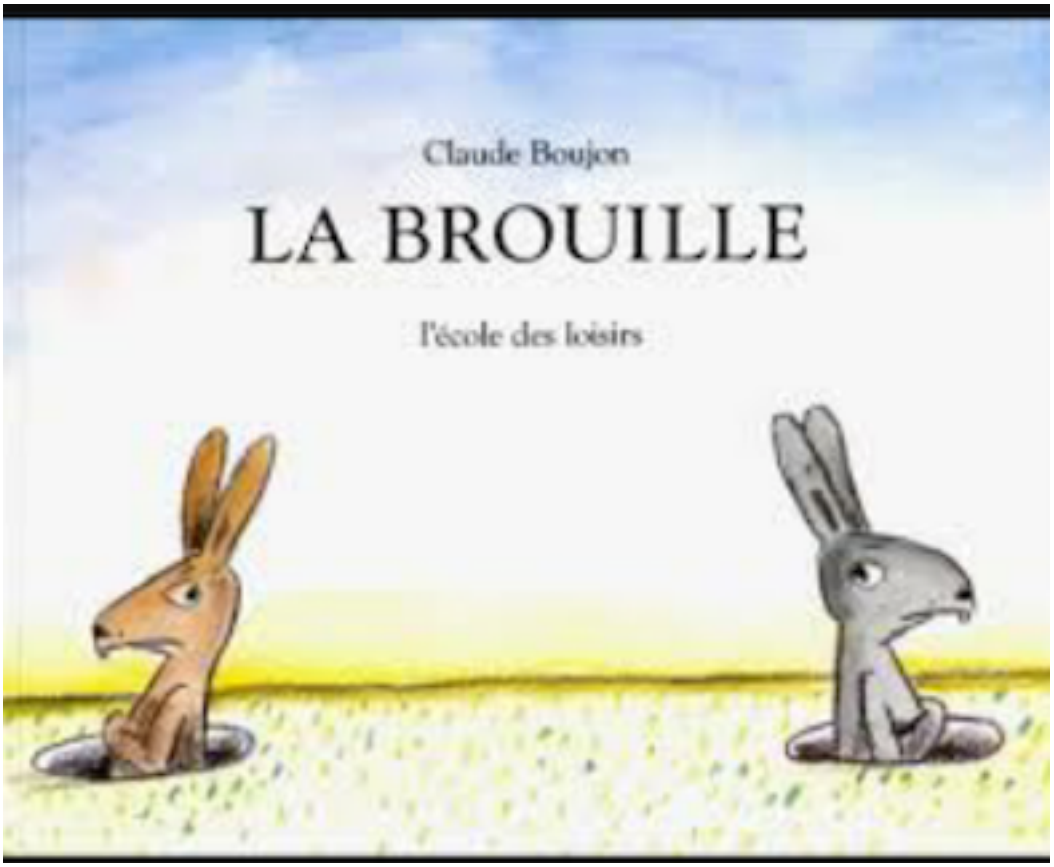

<u>Histoire intégrale</u>

Deux terriers étaient voisins.
Dans l'un habitait monsieur Brun, un lapin marron, dans l'autre monsieur Grisou, un lapin gris.
Au début de leur voisinage, ils s'entendaient très bien.
Le matin ils se saluaient gentiment :

« **Bonjour, monsieur Brun », disait le lapin gris.**
« Beau temps aujourd'hui, monsieur Grisou », répondait le lapin marron.
Un beau jour, ou plutôt un mauvais jour, leur bonne entente cessa**.**

Monsieur Brun se fâcha :
«Quel cochon, ce Grisou, c'est encore moi qui vais balayer ses ordures. C'est une honte!»
Puis ce fut au tour de monsieur Grisou de se plaindre :
«**Non, mais ça ne va pas la tête ? Baisse cette radio, je ne m'entends plus grignoter mes**

carottes.»
Chaque jour amenait de nouvelles disputes.
«Regarde-moi ce linge qui pend ! C'est une horreur. Ote-le immédiatement, il me cache mon paysage.»
«D'accord, d'accord, monsieur Brun, mais attrape mon savon, tu pourras te laver avec. Tu sens mauvais.»
Monsieur Brun prit une grande décision :

«Ce mur me séparera à jamais de ce mauvais coucheur», jubilait-il. «Adieu, monsieur Grisou.»

Mais monsieur Grisou ne l'entendait pas ainsi. Il entra dans une grande colère et réduisit le mur en poussière que le vent emporta. Evidemment, il y eut une grande dispute.

«Bandit destructeur !» hurlait monsieur Brun.

«**Voleur d'espace !» répliquait monsieur Grisou.**

Une bataille éclata.
«Prends ça dans l'œil», disait l'un.
«Attrape celui-là», disait l'autre. «Attention à mon gauche», menaçait Grisou. «Méfie-toi de mon droit», ripostait Brun

Sur ce, un renard affamé survint.
«**Tiens, ces deux casse-croûte qui se battent», se dit-il.**
«La chasse va être facile.»
Il bondit.
Heureusement les deux lapins l'aperçurent. Ils plongèrent dans le même terrier pour échapper à la dent du carnivore.

«Attendez, ce n'est pas fini», gronda le renard en plongeant sa patte dans le terrier.
«Je vais bien en attraper un au hasard», ajouta-t-il.
«Marron ou gris, les lapins ont le même goût.»
Mais tandis qu'il tâtait à l'aveuglette le fond du trou, les deux lapins, unissant leurs forces, creusaient une galerie vers le terrier voisin.

C'est au moment où le renard s'inquiétait de ne rien trouver, que les lapins bondirent hors du terrier qu'ils avaient atteint en peinant durement.
Et quand le renard ne ramena de son exploration qu'une pauvre petite poignée de terre, ils étaient déjà loin.

Depuis ce jour, monsieur Brun et monsieur Grisou sont de nouveau amis.
Ils se disputent très rarement, et uniquement quand c'est indispensable. Ils ont conservé la galerie entre leurs deux terriers. Comme ça quand il pleut, ils peuvent se rendre visite et au besoin se chamailler sans se mouiller.

Image qui pourrait être utilisée pour l'atelier philosophique.

Résumé :

La violence est un phénomène complexe, et on voit celle-ci s'introduire depuis quelques décennies maintenant au sein de l'institution scolaire.

Ce mémoire professionnel a voulu mettre en avant les diverses formes et les différentes façons dont celle-ci se manifeste au sein des établissements scolaires. De plus, à travers les recherches effectuées, les exemples personnels, mais aussi et surtout au regard des situations observées, analysées et des entretiens menés lors des stages avec les différents enseignants en charge des classes, ce mémoire tente de donner quelques raisons qui pourraient expliquer les manifestations de violence à l'intérieur de l'établissement mais il aborde également les conséquences plus ou moins dramatiques selon les cas, que la violence peut avoir sur les personnes victimes mais également sur les agresseurs. De plus dans un dernier point, ce mémoire traite des solutions et des méthodes qui sont ou qui pourraient être mises en place dans la vie quotidienne de l'élève afin de lutter et de gérer efficacement les problèmes liés à la violence scolaire.